



RÉFÉRENTIEL

Des **Dispositifs insertion et urgence**
en **orientation par le SIAO 44**

2025 - 5^{ème} édition

Le GCSMS SIAO 44 veille à une actualisation régulière de ce document afin d'être en corrélation avec l'offre d'hébergement et de logement accompagné sur les champs insertion et urgence.

Au vu de sa taille, et des mises à jour régulières y étant apportées il est préconisé de ne pas imprimer ce document, qui est disponible en ligne : <https://www.siao44.fr>



SOMMAIRE

SIAO INSERTION : LOGEMENT AVEC ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION	4
MÉNAGES RELEVANT D'UNE ORIENTATION DANS LE CADRE DU SIAO 44 - INSERTION	5
Rappel	5
Bénéfices de l'orientation	5
PÉRIMÈTRE D'ORIENTATION et DESCRIPTIF DES TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENT	6
LES RÉSIDENCES SOCIALES	7
Cadre législatif	7
Missions	7
Les ménages concernés	7
Fiches d'établissements	10
L'INTERMÉDIATION LOCATIVE	41
Cadre législatif	41
Missions	41
LES PENSIONS DE FAMILLE / MAISONS RELAIS (PF/MR)	42
Les ménages concernés	42
La prestation hébergement/insertion	43
Modalités d'admission	43
Fiches d'établissements	44
LES PENSIONS DE FAMILLE / RÉSIDENCES ACCUEIL	77
Mixité des publics accueillis	77
Durée de séjour	77
Structure de taille réduite	77
Typologie de logement	78
Articulation multi-professionnelle	78
Fiches d'établissements	79
HÉBERGEMENT ET LOGEMENT TEMPORAIRE INTÉGRATION	90
LE DISPOSITIF POUR PERSONNES ÉTRANGÈRES RÉGULARISÉES	92
Missions	92
Ménages	92
Le logement	92
L'accompagnement	93
Modalités d'admission	93
LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)	98
Cadre législatif	98
Missions	98
Ménages	99
Prestations Hébergement des CHRS de Loire-Atlantique	99
La Prestation Accompagnement	100
La notion de contractualisation	102
Quelques critères liés à l'admission en CHRS	102
Fiches d'établissements	103
LE DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE EN LOIRE-ATLANTIQUE	128
Le 115 : un numéro unique et gratuit	128
LES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE	130
L'accès aux places d'urgence	131
Les orientations sur les places urgence des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale	131
GLOSSAIRE	148

SIAO INSERTION : LOGEMENT AVEC ACCOMPAGNEMENT À L'INSERTION



➔ Ménages concernés et bénéfices de l'orientation

➔ Périmètre d'orientation



Le SI SIAO est l'application métier nationale qui permet de gérer l'offre et la demande d'hébergement d'insertion et de logement adapté.

Toute demande doit être adressée par un professionnel.

Quel que soit votre profil il est nécessaire de demander la création de votre compte auprès du SIAO 44 : cm.sisiao@siao44.fr

MÉNAGES RELEVANT D'UNE ORIENTATION DANS LE CADRE DU SIAO 44 - INSERTION

Par ménage nous entendons des personnes majeures isolées ou en couple, avec ou sans enfants.

Les ménages concernés sont ceux dont les situations personnelles et sociales ne leur permettent pas une autonomie et nécessitent un accès à un dispositif de logement ou d'hébergement accompagné et temporaire, et intégré au cadre de l'Accueil Hébergement et Insertion (AHI). Ce public doit donc être dans une demande de soutien et d'accompagnement à un changement de sa situation, dans le cadre d'un travail sur des objectifs co-construits et soutenus par des professionnels de l'intervention sociale.

L'admission sur un dispositif de l'AHI n'a pas vocation à procéder à de l'hébergement de personnes en situation d'attente d'entrée sur un autre établissement suite à une décision d'orientation déjà prononcée par un autre dispositif (établissements pour personnes handicapées gérés par la MDPH, établissements pour personnes âgées...).

Rappel

- Les personnes issues de l'Union Européenne peuvent s'installer en France mais n'ouvrent pas droit aux dispositifs d'aide sociale de l'État dans le domaine de l'insertion sauf si elles ont acquis des droits sociaux (notamment par le travail).
- Les personnes en attente de l'obtention d'un titre de séjour dans le cadre d'une demande d'asile relèvent des dispositifs dédiés.

Bénéfices de l'orientation

Les dispositifs de l'AHI de Loire-Atlantique délivrent différentes prestations en fonction des missions qui leur sont confiées : mise à disposition d'un logement/hébergement avec suivi social ou socio-éducatif, un soutien psychologique, une aide au quotidien, etc.

L'orientation est prononcée suite à l'évaluation des potentialités et des difficultés de la personne, afin de lui permettre d'accéder dans les meilleurs délais à une solution de logement de droit commun ou, le cas échéant, de bénéficier d'une orientation vers un autre dispositif plus adapté à l'évolution de sa situation.

PÉRIMÈTRE D'ORIENTATION et DESCRIPTIF DES TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENT

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le périmètre d'orientation vers des établissements d'insertion, de logements de transition ou adaptés s'inscrit dans le respect de la loi fixée qui définit ce champ de compétences.

En fonction des orientations des politiques publiques départementales et nationales, dans un objectif d'adéquation avec le cadre légal régissant les missions des SIAO, des évolutions d'organisation des établissements de l'AHl, ce périmètre a pour vocation de pouvoir évoluer.

Par ailleurs, il est consultable en ligne sur le [site internet du SIAO 44](#)



Le SIAO 44 accorde le bénéfice d'une orientation uniquement si le besoin du ménage correspond aux missions et agréments des opérateurs hébergement/logement accompagné.



Certaines associations gestionnaires d'établissements possèdent leur propre site internet permettant de saisir plus pleinement leurs actions.

Les coordonnées de ces sites sont indiquées sur les fiches établissements. Chaque instructeur est invité à s'y référer pour affiner ses informations.

Ce référentiel a pour vocation d'être actualisé en fonction des évolutions tant du SIAO 44 que des établissements relevant des orientations de ce dernier ; les données de ce référentiel n'ont pas prétention à être exhaustives.

LES RÉSIDENCES SOCIALES

Les Résidences Sociales sont des dispositifs temporaires de mise à disposition d'un logement et d'un accompagnement axé sur le relogement.

Cadre législatif

Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales

Missions

Créées en 1994, les Résidences Sociales ont pour objet d'offrir une solution de logement meublé temporaire à des ménages ayant des revenus limités ou rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire, pour des raisons économiques mais aussi sociales, et pour lesquels un accompagnement social peut s'avérer nécessaire. Elles ont donc vocation à accueillir des publics très diversifiés tels que : les jeunes travailleurs ou jeunes en insertion, les personnes en formation professionnelle, les femmes en difficulté, les travailleurs immigrés, etc.

Les ménages concernés

La définition de ces publics se fonde sur les besoins en logements temporaires tels qu'ils auront pu être recensés, notamment dans le Plan Départemental pour l'Accès au Logement des Personnes Défavorisées et les programmes locaux de l'habitat (PLH) :

Publics ayant des difficultés d'accès à un logement ordinaire pour des raisons sociales et économiques, et pour lesquels la résidence sociale peut constituer une étape dans le parcours résidentiel

Publics aux revenus modestes, en demande de logement temporaire pour des raisons de mobilité professionnelle : salariés en contrat à durée déterminée, stagiaires en formation professionnelle, apprentis, travailleurs saisonniers... S'agissant des apprentis et des jeunes en insertion professionnelle, leur accueil doit, dans la mesure du possible, être privilégié afin de faciliter la mise en œuvre des dispositions du plan de cohésion sociale visant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes

Publics ayant un besoin de lien social, notamment les personnes seules ou sortantes de situations particulièrement difficiles. Dans ce cas, les résidences sociales offrent un logement qui peut être pérenne si les résidents le souhaitent : c'est le cas des foyers de travailleurs migrants transformés en résidences sociales et des Pensions de Famille/Maisons Relais.

La durée de séjour

La durée de séjour n'est pas limitée. Cependant le ménage n'a pas vocation à y demeurer et bénéficie bien d'un logement à caractère temporaire avec pour objectif d'accéder à une solution pérenne de logement ou d'un hébergement plus adapté à sa situation.

Les Résidences Sociales ont pour mission d'informer et d'accompagner un projet d'insertion centré sur la capacité à vivre et à accéder à un logement de droit commun.

Les ménages admis en Résidence Sociale doivent donc être en capacité d'occuper un logement (cf. Critères ci-dessous).

Ils doivent être en capacité de s'inscrire dans des démarches relatives à un projet de relogement. Pour les ménages ne maîtrisant pas suffisamment le français, leur possibilité d'admission pourra être évaluée sur leur capacité à mobiliser leur réseau pour mettre en œuvre leur projet de relogement.

Le logement

Le logement mis à disposition du ménage est un logement individuel entièrement meublé et équipé. Le ménage ne peut donc pas amener ses meubles.

Le ménage doit honorer le paiement mensuel d'un forfait comprenant le logement et la consommation énergétique (électricité, eau, gaz). Le ménage bénéficie des droits APL.

Les animaux ne sont pas admis sur les Résidences Sociales.

L'accompagnement social

L'accompagnement social relève d'une approche à la fois individuelle et collective. Il est réalisé par une équipe de proximité composée de responsables des résidences, de travailleurs sociaux et d'ouvriers de maintenance (qui assurent également un rôle de veille et d'alerte et qui interviennent au quotidien auprès des résidents).

Les professionnels ne sont pas qualifiés comme référent social du ménage ; ceci reste de la compétence des services en charge de cette mission (EDS, CCAS). L'accompagnement se veut être un complément à celui du droit commun.

Les professionnels assurent une veille, une évaluation des besoins du ménage pour le soutenir durant son séjour au sein de la résidence. Ils accompagnent le ménage dans une démarche d'actions liées au relogement notamment sur le plan budgétaire, le respect des droits et obligations en tant que futur locataire d'un logement hors résidence. Cet accompagnement s'effectue dans le cadre de permanence au sein des résidences ou d'actions collectives.

Les professionnels assurent une régulation de la vie sociale et culturelle au sein de la résidence. Les autres dimensions de difficultés sociales (accès aux droits, santé, emploi, parentalité...) nécessitant un travail d'insertion ou d'alerte, sont évaluées, échangées avec les ménages, et accompagnées pour orientation sur les services du droit commun. Pour rendre cette action efficiente, les Résidences Sociales sont inscrites dans une démarche de travail en réseau et partenarial avec des services et établissements comme : France Travail, Mission Locale, la PASS (CHU), la PMI, cabinets médicaux, etc.

Les agents de maintenance assurent aussi le suivi des problèmes techniques rencontrés au sein du logement.

Quelques critères relatifs aux Résidences Sociales de Loire-Atlantique

Composition familiale :

Isolés majeurs, Familles monoparentales, Couples avec enfants (jusqu'à 21 ans)

Droit de visite ou de garde possible selon le respect des cadres d'hébergement de tiers inscrits dans les règlements de fonctionnement.

Capacités d'autonomie relatives :

- À la gestion des actes de vie quotidienne (entretien du logement, préparation des repas, hygiène...)
- À la capacité de faire ses démarches seul notamment en matière de santé.
- À la gestion financière ou avec accompagnement tutélaire si existence d'une très faible autonomie sur cette dimension.

Public ayant une situation administrative clarifiée :

- Titulaire d'une pièce d'identité ou un titre de séjour en cours ouvrant des droits à des ressources pérennes et aux droits sociaux.
- Situation administrative régularisée à minima (déclaration d'impôts, CSS, ressources...).

Public ayant des capacités de vie sociale :

- Capacité de cohabitation et de sociabilité.
- Acceptation du règlement d'un habitat collectif.

Public ayant un projet social :

- Référence sociale existante souhaitée.
- Avoir un projet social et/ou professionnel réfléchi.
- Avoir une expérience logement et/ou un parcours hébergement.

Revenus et capacités financières :

- Avoir des ressources minimales (RSA au minimum) et pérennes en fonction de la composition familiale.
- Ne pas dépasser le plafond de ressources PLAI qui est défini en fonction de la composition du ménage et de la localisation du logement. Il est indexé le 1er janvier de chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL).
- Respecter des obligations financières :
 - Taux d'effort pour les charges logement à 1/3 des revenus au maximum.
 - Situation d'endettement, à apprécier selon le volume ou état (non géré, en cours, soldé).

Modalités d'admission

Les admissions en saisine directe

Tout ménage peut formuler une demande d'admission en direct auprès des Résidences Sociales.

L'admission via une orientation SIAO

Le SIAO a compétence pour orientation pour une partie définie du parc logement des Résidences Sociales (30%).

Les demandes orientées par le SIAO font l'objet d'un repérage (en cas de demande déjà existante de la part du ménage) et de priorisation d'entrée en cas de validation par leurs commissions d'admission.

Les demandes insertion sont transmises au SIAO 44 par l'application SI SIAO.

Fiches d'établissements

-

Résidences Sociales

Résidences Sociales ADELIS - FJT / Habitat Jeunes

Organisme Gestionnaire : Association Adelis

Adresse postale : 11 bd Vincent Gâche, 44200 NANTES

Tél : 02 72 01 24 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : contact@adelis.asso.fr

Site Internet : adelis.asso.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

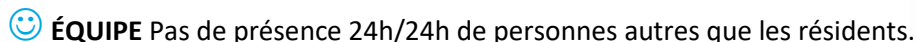
LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Plusieurs sites répartis sur l'agglomération nantaise et la Loire-Atlantique

Du studio (principalement) au T4 (quelques logements)

Appartements meublés sur sites ou en diffus

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

2 équipes : une pour la partie gestion locative et une pour la mission accompagnement social

Directeur, Directeur Adjoint

1 comptable, 1 gestionnaire locatif

1 agent d'accueil, 1 veilleur de nuit, 1.5 agent technique, 1.5 agent d'entretien

3 travailleurs sociaux

PUBLIC ACCUEILLI

Tous publics

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 317



Accessibilité de X logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

Accompagnement social obligatoire et contractualisé afin d'établir et d'assurer le suivi de démarches permettant l'accès à un logement autonome. Cet accompagnement ne correspond pas aux modalités et public accueilli en CHRS Cet accompagnement doit permettre au sortir des résidences d'accéder à un logement autonome avec intégration des droits et devoirs liés au statut de locataire. La fréquence de l'accompagnement est d'une visite programmée tous les 15 jours au départ puis au cours du séjour d'une visite tous les 2 à 3 mois. L'accompagnement s'adapte aux besoins.

Droit de visite et d'hébergement, garde alternée, uniquement possible sur les logements en diffus

Quelques données concernant les modalités inscription et d'admission

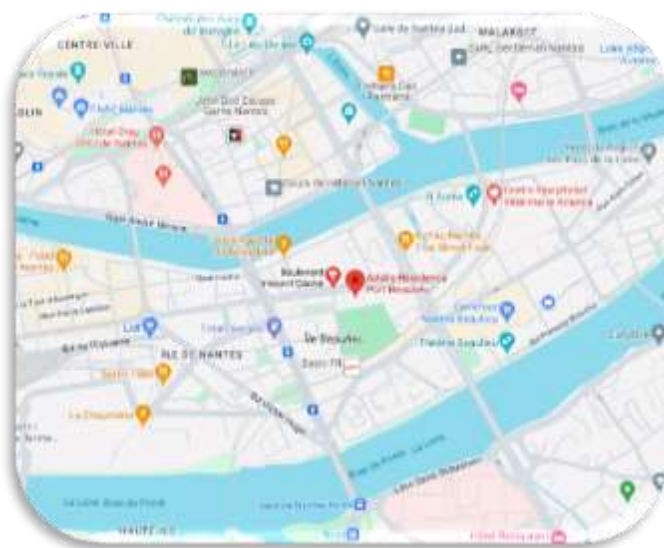
Inscription par retrait d'un dossier de demande à solliciter en directe auprès du siège de l'établissement. Le retrait du dossier est possible si perspective de places disponibles à court terme (pas de gestion de liste d'attente)
Le demandeur doit rapporter sous un délai de 15 jours les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement. Un dossier incomplet ne peut être étudié.

Suite au dépôt du dossier complet, la personne est reçue en entretien par un travailleur social pour indiquer sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour études des demandes

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté par la structure.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 11 bd Vincent Gâche, 44200 Nantes

- Tramway : Ligne 2 et /ou 3 : arrêt Vincent Gâche
- Busway : arrêt Tripode ou Ile de Nantes
- Ligne C5 : arrêt Fonderies
- Ligne C4 : arrêt Ile de Nantes
- Station bicloo n°56

Résidences Sociales ADOMA

Organisme Gestionnaire : ADOMA Direction Territoriale Pays de la Loire & Bretagne

Adresse postale : 6-8 rue de la Pelleterie, 44000 Nantes

Tél : 02 40 76 14 38 ou 02 40 76 14 52

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : logement.pays-de-loire@adoma.cdc-habitat.fr

Site Internet : adoma.cdc-habitat.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Logements meublés

6 résidences réparties sur la ville de Nantes

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

Un(e) responsable de résidence présent(e) quotidiennement

Un(e) responsable d'insertion sociale présent(e) certains jours

Service maintenance

Astreinte technique joignable de 19h à 9h et week-end : 01 40 61 43 00

PUBLIC ACCUEILLI

Tous publics

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 823



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

La résidence sociale propose des logements autonomes et adaptés, destinés à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à un logement de droit commun du fait de difficultés à la fois sociales et financières mais disposant d'une autonomie suffisante pour occuper un logement.

Les équipes réalisent une gestion locative sociale auprès des résidents, notamment sur l'accès et le maintien des droits et devoirs du locataire et le parcours logement.

Une veille, une orientation vers le droit commun et un soutien sur les démarches liées à différentes thématiques peuvent être assurées selon les besoins, en lien avec les référents sociaux de droit commun.

Quelques données concernant les modalités d'inscription

Inscription en ligne sur le site <https://ddl.adoma.cdc-habitat.fr> (nécessité d'avoir une adresse de messagerie électronique ou un téléphone pour recevoir un SMS).

Réception d'un message de confirmation d'enregistrement.

Cette modalité d'inscription est en correspondance avec la loi ALUR et permet une traçabilité et un suivi en temps réel de la demande.

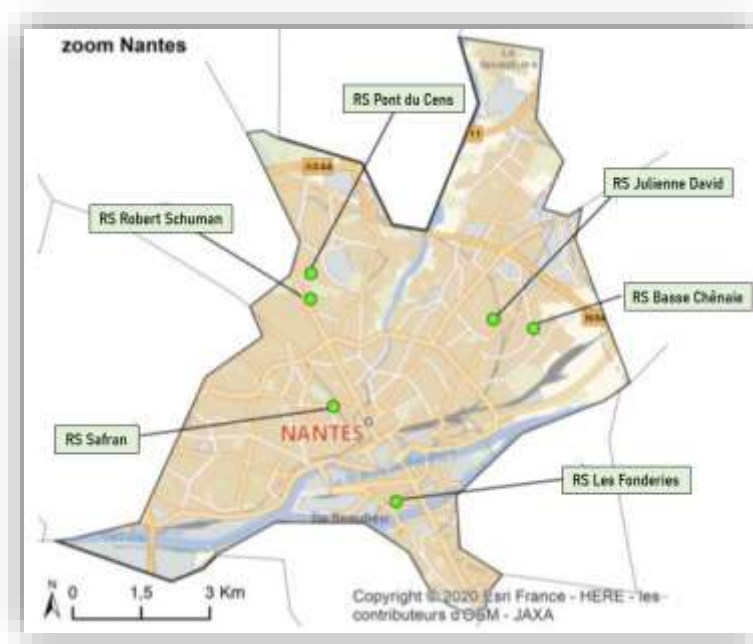
Quelques données concernant l'admission

Proposition faite quand un logement peut être mis à disposition : réception d'un mail ou d'un SMS.

À compter de la réception de ce message :

- Délai de 48 h pour que le ménage contacte la résidence.
- Délai de 5 jours lors de l'entretien, le ménage doit fournir les pièces justificatives à la constitution du dossier
- Commission hebdomadaire d'admission pour valider, différer une admission.
- Prise de contact avec le demandeur, le référent social (si indiqué comme instructeur) et le SIAO (si orientation SIAO) pour indiquer la réponse de la commission.
- Programmation d'une date d'entrée dans un logement.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 6-8 rue de la Pelleterie, 44000 Nantes

Transports en commun à proximité de chaque résidence

Résidence Safran : tram 3 arrêt « Félix Faure »

Résidence Les Fonderies : tram 2 ou 3 arrêt « Vincent Gâche »

Résidence Julien David : tram 1 arrêts « Pin Sec ou Souillarderie »

Résidence Basse Chênaie : C7 arrêt « Basse Chênaie »

Résidence Pont du Cens : C2 arrêt « Pont du Cens »

Résidence Schuman : C2 arrêt « La Close »

Résidence Sociale Petit Port - Aurore

Organisme Gestionnaire : Association Aurore

Adresse postale : 3B Chemin de la censive du Tertre, 44000 Nantes

Messagerie : v.aubry@auore.asso.fr

Site Internet : auore.asso.fr/



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

100 Studios non meublés dans 1 résidence

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)



ÉQUIPE Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 chef de service

2 travailleurs sociaux (2 ETP)

1 agent hôtelier (entretien des parties communes, médiation et repérage de comportements des résidents, traitement des nuisibles)



PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes isolés

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 80



Accessibilité de plusieurs logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Admis si assurés et suivi vétérinaire à jour



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement : (extrait du site internet de l'association)

Un accompagnement social est proposé à tous les résidents. Accompagnement centré sur le logement, adapté en fonction des réalités individuelles.

Le public allophone est accepté.

Salle collective : 5 salons collectifs avec cuisine

Temps d'Animation : Cela est prévu autour du logement, de l'alimentation, des droits et devoirs des locataires

Laverie en libre-service (deux lavage/séchages pris en charge par mois)

Quelques données concernant les modalités inscription en direct et d'admission

Orientation uniquement via le SIAO

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



3B Chemin de la censive du Tertre, 44000 Nantes
Tram 2 arrêt Morhonnière - Petit Port
Bus 26/C20 : arrêt Petit Port

Résidences Sociales Résidences Soleil

Organisme Gestionnaire : Association Les Résidences Soleil

Adresse postale : 6 allée du Parc, 44800 Saint-Herblain

Tél : 02 40 63 51 50

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : contact@residences-soleil.fr

Site Internet : residencessoleil.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Du studio (principalement) au T3 (quelques logements)

Appartements meublés sur sites ou en diffus

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

2 équipes : une pour la partie gestion locative et une pour la mission accompagnement social

Directeur, Directeur Adjoint

1 gestionnaire locatif

1 agent d'accueil, 1 veilleur de nuit, 1 agent technique, 1 agent d'entretien

1 travailleurs social.

PUBLIC ACCUEILLI

Tous publics

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 163 logements pour 230 places (dont 40 pour enfants).



Accessibilité de 3 logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Pas de présence 24h/24h (sauf sur le collectif du 6 allée du Parc) de personnes autres que les résidents.

Accompagnement social obligatoire et contractualisé afin d'établir et d'assurer le suivi de démarches permettant l'accès à un logement autonome. Cet accompagnement ne correspond pas aux modalités et public accueilli en CHRS Cet accompagnement doit permettre au sortir des résidences d'accéder à un logement autonome avec intégration des droits et devoirs liés au statut de locataire. La fréquence de l'accompagnement est d'une visite programmée tous les 15 jours au départ puis au cours du séjour d'une visite tous les 2 à 3 mois. L'accompagnement s'adapte aux besoins.

Droit de visite et d'hébergement, garde alternée, uniquement possible sur les logements en diffus.

Quelques données concernant les modalités d'inscription et d'admission

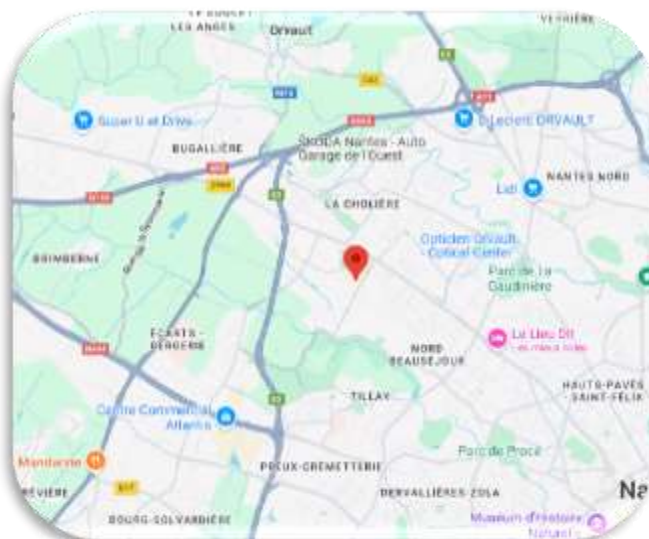
Inscription par retrait d'un dossier de demande à solliciter en direct auprès du siège de l'établissement. Le retrait du dossier est possible si perspective de places disponibles à court terme (pas de gestion de liste d'attente).

Le demandeur doit rapporter sous un délai de 15 jours les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement. Un dossier incomplet ne peut être étudié. Suite au dépôt du dossier complet, la personne est reçue en entretien par un travailleur social pour indiquer sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour études des demandes

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté par courrier et téléphone.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 6 allée du Parc, 44800 Saint-Herblain

Tramway ligne 1 : arrêt « Sillon de Bretagne »

Résidences Sociales Habitat & Humanisme 44

Organisme Gestionnaire : Association Habitat & Humanisme 44

2 sites :

Key Baco : 11 allée Baco, 44000 Nantes

Tél : 09 61 63 96 28

Rue Saint-Rogatien : 2 rue Saint-Rogatien, 44000 Nantes

Tél : 02 40 43 23 24

Messagerie : loire-atlantique@habitat-humanisme.org

Site Internet : habitat-humanisme.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

2 sites répartis sur l'agglomération nantaise, logements T1' (principalement)
Appartements meublés sur sites (lit, armoire, cuisine, table et chaise)
Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)



ÉQUIPE Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.
Pas d'astreinte.

Dans chacune des résidences l'équipe est constituée d'une responsable de résidence, qui fait la gestion locative et le suivi social, et d'une animatrice de vie sociale.

1 responsable de l'accompagnement social

1 Directrice

1 agent d'entretien intervient pour les parties communes dans chacune des résidences.



PUBLIC ACCUEILLI

Public avec un projet d'insertion professionnelle

Âge : à partir de 18 ans à 30 ans

Nombres de places : 46 logements à

Key Baco et 23 logements à Rue Saint-Rogatien



PMR : accessibilité des logements (ascenseur ou rez-de-chaussée)



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

Accompagnement social obligatoire et contractualisé afin d'établir et d'assurer le suivi de démarches permettant l'accès à un logement autonome. Cet accompagnement ne correspond pas aux modalités et public accueilli en CHRS. Cet accompagnement doit permettre au sortir des résidences d'accéder à un logement autonome avec intégration des droits et devoirs liés au statut de locataire. La fréquence de l'accompagnement est d'une visite programmée tous les 2 à 3 mois. L'accompagnement s'adapte aux besoins.

Pas de droit de visite et d'hébergement ni garde alternée possible.

Nos résidences sont intergénérationnelles. À Key Baco, il y a des places jeunes, majoritairement, des logements pour familles monoparentales et des logements seniors. À Rue Saint-Rogatien, il y a des places jeunes majoritairement mais aussi des places 30/60 ans et des places seniors de + de 65 ans en logement foyer habitat inclusif.

Adhésion au collectif obligatoire.

Quelques données concernant les modalités d'inscription et d'admission

Demande de logement par inscription via un formulaire sur le site d'Habitat et Humanisme. Les personnes ne sont contactées et rencontrées que s'il y a des perspectives de places disponibles.

Le demandeur doit rapporter pour l'entretien d'évaluation les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement. Un dossier incomplet ne peut être étudié. Cet entretien permet d'évaluer la situation du demandeur.

Commission hebdomadaire pour études des demandes

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté par téléphone et l'entrée se fait rapidement.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Rue Saint Rogatien :
C6 arrêt « Châlet »

Key Baco :
C2, C3 arrêt « Monteil »
tramway 2 / 3 arrêt « Hôtel Dieu »

Résidences Sociales Jeunes Espacil Habitat

Organisme Gestionnaire : Espacil Habitat - Groupe action logement

Adresse postale : Résidence Véga - 19 Bld Mendes-France, 44700 Orvault

Tél : 02 99 27 20 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : agence-bretagneloire@espacil.com

Site Internet : espacil-habitat.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 principalement, T1Bis et un T4 en colocation.

Appartements équipés (couchage, table, chaise, bibliothèque, frigo et plaques de cuisson)

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)



ÉQUIPE Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.
Résidence mixte (étudiants et jeunes actifs) : un gestionnaire en charge de la gestion locative et technique et un gestionnaire animateur en charge de l'accompagnement social.



PUBLIC ACCUEILLI

Étudiants et jeunes actifs de moins de 30 ans

Nombres de logements : 138 (109 pour étudiants et 29 pour jeunes actifs)



Accessibilité : informations auprès des gestionnaires des logements adaptés pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Admis sauf de catégorie 1 et NAC



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire (2 ans maximum pour jeune actif) au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

Accompagnement social obligatoire et contractualisé afin d'établir et d'assurer le suivi de démarches permettant l'accès à un logement pérenne. Cet accompagnement ne correspond pas aux modalités et public accueilli en CHRS. Cet accompagnement doit permettre au locataire d'accéder à un logement pérenne avec intégration des droits et devoirs liés au statut de locataire. La fréquence de l'accompagnement est trimestrielle.

L'accompagnement s'adapte aux besoins.

Quelques données concernant les modalités d'inscription et d'admission des jeunes actifs

Inscription en ligne depuis le site internet via le lien suivant :

<https://demande-jeunes.espacil.com/premiers-pas>

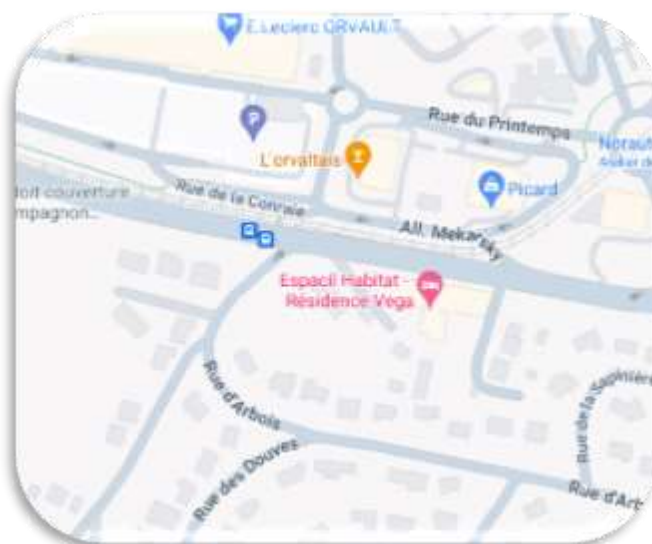
Le demandeur doit mettre en ligne les pièces administratives demandées. Un dossier incomplet ne peut être étudié.

Suite au dépôt du dossier complet et si un logement est disponible, la personne est reçue en entretien par le gestionnaire animateur pour échanger sur sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour étude des demandes.

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté pour organiser l'entrée dans les lieux.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 19 Boulevard Mendes-France, 44700 Orvault

Tramway ligne 2 : arrêt « Le Cardo »

Bus C2 et 59

Résidences Sociales Résidétape

Organisme Gestionnaire : Entreprise Sociale Résidétape

Adresse postale :

4 Rue Konrad Adenauer, 44200 Nantes - Tél : 02 28 08 93 69

2 Sq. Alcide Benoit, 44600 Saint-Nazaire - Tél : 02 40 24 74 90

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Site Internet : residetape.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

2 sites répartis en Loire Atlantique

Du T1 au T1' à Nantes et du T1 au T1B à Saint-Nazaire.

Logements meublés et équipés avec salle de bain, cuisine et sanitaire.

Nécessité d'apporter ses effets personnels (kits literie et vaisselle fournis)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 équipe composée d'un Responsable de Pôle, de conseillères sociales, de chargés de gestion locative, de chargés d'accueil et d'un chargé de maintenance.

PUBLIC ACCUEILLI

Actifs, et en particulier des jeunes (stagiaires, apprentis, jeunes actifs ou en insertion), mais aussi des salariés en mobilité ou en contrat court, sans limite d'âge.

Nombres de places : 136 logements à Nantes

115 logements à Saint-Nazaire



Accessibilité des logements pour les personnes à mobilité réduite et certains logements adaptés



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Résidétape est une entreprise sociale qui imagine et conçoit des logements pour accompagner la mobilité des personnes et des territoires, par une offre de logements adaptée. Cette offre prend la forme de logements meublés, disponibles rapidement pour un mois à deux ans, à un prix abordable et sans condition de garantie, ainsi qu'un accompagnement individualisé aux personnes en lien avec l'emploi que nous accueillons.

Notre approche d'écoute et de compréhension des enjeux propres à chaque territoire nous permet de concevoir des solutions adaptées avec les acteurs locaux, notamment ceux issus du monde économique.

Quelques données concernant les modalités inscription et d'admission

Dossier de candidature à compléter depuis le site internet residetape.fr

Le dossier doit être complet afin que la candidature soit étudiée par l'équipe sous 15 jours.

Suite à l'étude du dossier, le candidat est reçu en entretien de préadmission par la conseillère sociale de la résidence.

CAL hebdomadaire pour étudier les demandes

À validation de la candidature, le demandeur est contacté par l'équipe par téléphone.

Situation géographique des établissements et modalités d'accès par les transports en commun.



4 Rue Konrad Adenauer, 44200 Nantes
Arrêt Tripode – Busway
10 minutes du Hangar à bananes - Bus 58
10 minutes à pied du Centre-ville et
proche de centre commercial Beaulieu



2 Square Alcide Benoit, 44600 Saint-Nazaire
Arrêt Ville Halluard - bus ligne 10
5 minutes à pied de la Gare SNCF
10 minutes à pied du centre commercial Ruban bleu

Résidences Sociales FJT / RSJA Coallia

Organisme Gestionnaire : Association Coallia

Adresse postale : 11 Rue du Laurier Fleuri, 44120 Vertou

Tél : 06 24 45 76 19 / 02 28 00 58 50

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : rsvertou@coallia.org

Site Internet : coallia-jeunes.org/vertou



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Trois types de logements sont proposés : T1, T1' et T1 bis et logements accessibles aux personnes à mobilité réduite pour des surfaces de 18 à 40 m².

Chaque logement est équipé d'une table et de chaises, d'une salle d'eau avec douche, lavabo et rangements, d'un coin cuisine et d'un coin chambre (lit, table de chevet, placards, penderie).

Le linge de lit est fourni et le blanchissage en est assuré tous les 15 jours.

Appartements meublés sur site.

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

2 équipes : une pour la partie gestion locative et une pour la mission accompagnement social

Directeur, Directeur Adjoint

1 comptable, 1 gestionnaire locatif

1 agent d'accueil, 1 veilleur de nuit, 1.5 agent technique, 1.5 agent d'entretien

3 travailleurs sociaux.

PUBLIC ACCUEILLI

Tous publics

Âge : De 18 ans à 30 ans

Nombres de places : 163 logement pour 230 places (dont 40 pour enfants).



Accessibilité de 3 logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

laverie

salle de sport

salle polyvalente

jardin

local vélos

parking voitures privatif (10 €/mois)

aide administrative et médiation vers les services de droit commun

Quelques données concernant les modalités inscription et d'admission

Inscription par retrait d'un dossier de demande à solliciter en direct auprès du siège de l'établissement. Le retrait du dossier est possible si perspective de places disponibles à court terme (pas de gestion de liste d'attente)

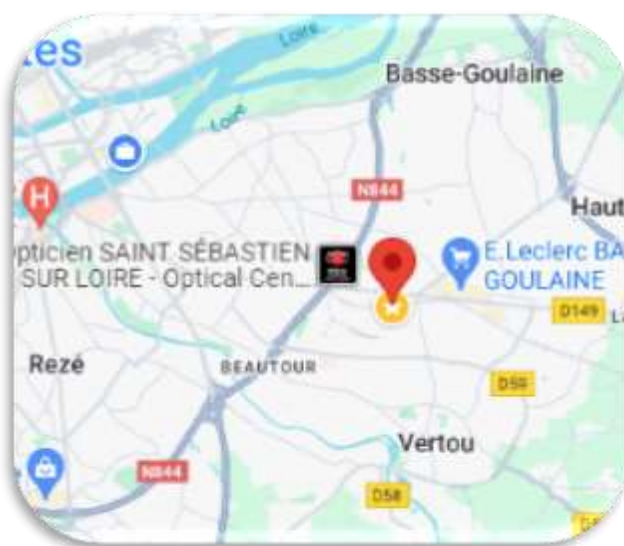
Le demandeur doit rapporter sous un délai de 15 jours les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement. Un dossier incomplet ne peut être étudié.

Suite au dépôt du dossier complet, la personne est reçue en entretien par un travailleur social pour indiquer sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour études des demandes

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté par courrier et téléphone.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Résidence La Tonnelière : 11 allée du Laurier Fleuri, 44120 Vertou
Gare SNCF Vertou
bus Tan 27-42

Résidences Sociales Jeunes Travailleurs APHJ

Organisme Gestionnaire : Association Presqu'île Habitat Jeunes

Adresse postale du siège : 2 Rue Louis Eon, 44350 Guérande

Tél : 02 40 11 16 11

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : contact@aphj-logement.fr

Site Internet : aphj-logement.fr/residences



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

6 sites répartis sur la presqu'île guérandaise (Guérande, Herbignac, La Baule : 2 sites et Saint Lyphard - *en 2025 Le Croisic*).

Du T1' (principalement) au T1 bis (quelques logements)

Appartements meublés sur sites

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...). Une résidence « Méséména » est mixte, partagée avec des logements sociaux de droit commun.



ÉQUIPE Présence professionnelle :

Du lundi au vendredi de 09h00 à 17h30, 2 soirs jusqu'à 21h pour l'accompagnatrice et l'animateur

1 équipe chargée de la gestion locative et la mission d'accompagnement social

Directrice d'association, 1 assistante de gestion /comptable, 1 agent technique d'accueil et de gestion locative, 1 intervenante sociale, 0.5 animateur vie sociale et collective.



PUBLIC ACCUEILLI

Jeune en activité professionnelle/formation

Âge : à partir de 16 ans jusque 30 ans

Nombres de places : 86 logements pour 100 places en 2024 ; *en 2025 : 105 logements pour 119 places*



Accessibilité de 8 logements pour personnes à mobilité réduite en 2024



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public jeune aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Accompagnement social contractualisé afin notamment d'établir et d'assurer le suivi de démarches permettant l'accès à un logement autonome. Cet accompagnement ne correspond pas aux modalités et public accueilli en CHRS Cet accompagnement doit permettre au sortir des résidences d'accéder à un logement autonome avec intégration des droits et devoirs liés au statut de locataire. La fréquence de l'accompagnement est d'une rencontre obligatoire dans le mois d'arrivée et ensuite au départ puis au cours du séjour l'accompagnement s'adapte aux besoins exprimés par les jeunes et/ou repérés par l'équipe. Un règlement de fonctionnement à accepter obligatoirement, permettant le droit de visite en journée.

Quelques données concernant les modalités d'inscription et d'admission

- Inscription en priorité sur un formulaire en ligne (site internet de l'association) ou le cas échéant par retrait d'un dossier « papier » de demande à solliciter en direct auprès du siège de l'établissement.
- Une liste d'attente existe pour chaque résidence selon les souhaits exprimés. Les personnes en couple ont un formulaire commun à remplir.
- Le demandeur doit rapporter sous un délai de 15 jours les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement.
- La commission d'attribution n'attribue pas de logement à un dossier incomplet.
- Selon la situation, la personne peut être reçue en entretien par un travailleur social et ou la direction pour échanger sur sa situation et sa demande (systématique pour les mineurs, avec une mesure de suivi institutionnelle, activité très précaire, SDF).
- Commission hebdomadaire pour études des demandes le mardi : après acceptation et disponibilité de logement, le demandeur est contacté par mail et/ou téléphone. Les demandes incomplètes sans actualisation durant 1 mois sont classées sans suite.

Situation géographique des établissements et modalités d'accès par les transports en commun.



Résidence La
Maisonneuve :
2 rue Louis Eon,
44350 Guérande
Bus ligne 10 arrêt
« Athanor »



Résidence Les Glénans :
14 Rue de la Font Saint-
Jean,
44410 Herbignac



Résidence La Torre :
8 Av. des Noëllles,
44500 La Baule-Escoublac

Résidences Sociales EDIT de Nantes Habitat Jeunes

Organisme Gestionnaire : Association Édit de Nantes Habitat Jeunes (EDNHJ)

Adresse postale : 9 rue de Bréa, 44000 Nantes

Tél : 02 40 73 71 73

lundi : 9h-12h30 et 13h30-17h30 ; mardi : 13h30 - 17h30 ; vendredi : 13h30 - 17h

Messagerie : contact.gdl@edit-nantes.fr

Site Internet : edit-nantes.fr



TYPLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

7 sites répartis sur l'agglomération nantaise

Des T1 uniquement de 13 à 35m² (avec ou sans cuisine)

Appartements meublés sur sites

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

En fonction de la capacité des résidences, la taille des équipes n'est pas identique mais en moyenne, une résidence comporte une équipe telle que décrite ici :

- Une direction pour deux résidences et une personne attachée de direction en charge de la comptabilité notamment
- Une personne en charge de l'accueil et de la gestion locative
- Une personne référente et en charge de l'animation
- Deux à trois intervenants socio-éducatifs pour les mesures d'accompagnement social et l'animation collective
- Une personne en charge de la maintenance courante et de la remise en état des logements à leur libération
- Une personne en charge de l'entretien courant (nettoyage) des espaces collectifs et du nettoyage des logements à leur libération

Entre les équipes d'entretien et les animations, la présence d'Edit de Nantes sur les locaux s'étend de 7h à 22h. Il n'y a pas de veilleur de nuit. Il existe un numéro d'astreinte en cas d'urgence technique la nuit et le week-end.



PUBLIC ACCUEILLI

Jeunes actifs de 16 à 25 ans, exerçant une activité salariée, en apprentissage, en formation professionnelle ou en stage (& les étudiants salariés ou boursiers), en recherche d'emploi. Les demandeurs d'emploi doivent être inscrits dans une démarche active de recherche et avoir un projet à court terme.

Nombres de places : 448 dans 430 logements (quelques logements couples et colocations)



Accessibilité : 24 logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Les Résidences Habitat Jeunes (RHJ) proposent des logements meublés s'adressent à des jeunes âgés de 16 à 30 ans en situation de mobilité professionnelle, de décohabitation familiale ou pour une première installation en autonomie : salariés, apprentis, en formation professionnelle, étudiants en stage, demandeurs d'emploi, seuls ou en couple, à la recherche d'un logement sur l'agglomération nantaise.

Au-delà du logement, c'est une vie collective qui leur est proposée, avec des espaces ouverts et propices à l'échange. Une équipe à l'écoute permet l'organisation régulière, pour et par les résidents, de soirées conviviales, culturelles, informatives, sportives, ou d'atelier éducatifs sur la gestion du budget, les économies d'énergies, etc.

Des pôles d'informations actualisés sont à disposition sur des thèmes divers : santé, développement durable, mobilité, culture, logement, etc. Un accompagnement individuel pour l'insertion socioprofessionnelle et pour les démarches de la vie quotidienne peut être proposé.

Quelques données concernant les modalités inscription et d'admission

Inscription en ligne : création d'un espace demandeur sur lequel on peut ajouter les pièces nécessaires. Une messagerie est également disponible sur cet espace ainsi qu'un ligne téléphonique dédiée. La demande est validée si perspective de places disponibles à court terme (pas de gestion de liste d'attente)

Un dossier incomplet ne peut être étudié et sera annulé sous 30 jours.

Suite au dépôt du dossier complet, il est validé en « étude de dossier » et un entretien téléphonique est programmé avec une personne de la résidence « choix 1 ». Le dossier passe ensuite en commission hebdomadaire pour études des demandes. Le demandeur reçoit une notification par mail indiquant l'accord et l'orientation, ou le motif du refus.

La proposition de logement est faite sous quelques jours par la résidence d'orientation, via téléphone ou mail en cas de difficulté à joindre le demandeur. Un acompte de 60€ vient valider la demande de réservation en attente du rendez-vous d'état des lieux d'entrée.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 9 rue de Bréa, 44000 Nantes
Tramway ligne 1 : arrêt « Chantiers Navals »

Résidences Sociales Habitat Jeunes L'Odyssée

Organisme Gestionnaire : Habitat Jeunes l'Odyssée

Adresse postale : 4 Allée du Sophora, 44170 Nozay

Tél : 02 28 05 01 15

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : accueil@habitatjeunes-nozay.fr

Site Internet : haj-chateaubriantnozay.fr



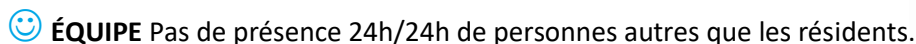
TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Du studio au T1bis

Appartements meublés sur site

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

Temps d'astreinte soir et weekend

1 directrice: accompagnement individuel, relais de l'animatrice

1 animatrice socio-éducative: animation collective et accompagnement individuel

1 assistante de gestion locative : état des lieux d'entrée et de sortie, baux

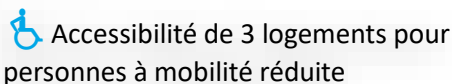
1 personne pour l'entretien : rôle de maitresse de maison

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes isolés, et couples sans enfant.

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 26 logements pour 37 places.

 Accessibilité de 3 logements pour personnes à mobilité réduite

ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Salle collective : les résidents peuvent l'utiliser de façon autonome le soir avec un responsable de la salle.

Cuisine collective ouverte H24

Temps d'animation : une fois par mois un apéro-papote pour que les résidents choisissent les activités du mois suivant.

Animation les mardi et jeudi soir

L'équipe répond à des appels à projets pour financer une partie des animations

Médiation autour : du bien-être, par le biais des animaux, de la culture autour de la santé, de la mobilité

Laverie : facturée en supplément (6€)

Quelques données concernant les modalités inscription en direct et d'admission

L'inscription est possible par retrait d'un dossier de demande à solliciter auprès de l'établissement. Le retrait du dossier est possible si perspective de places disponibles à court terme (pas de gestion de liste d'attente)

Le demandeur doit rapporter sous un délai de 15 jours les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement. Un dossier incomplet ne peut être étudié.

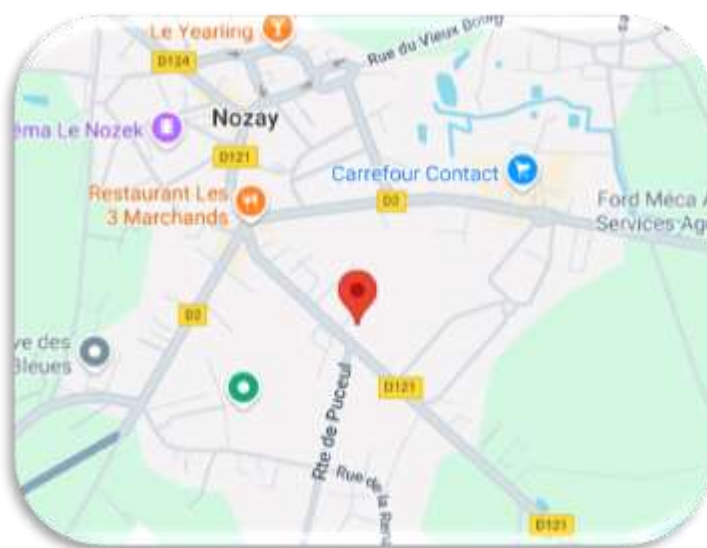
Suite au dépôt du dossier complet, la personne est reçue en entretien par un travailleur social pour indiquer sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour études des demandes.

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté par mail et téléphone.

Selon la situation du ménage, il peut être proposé un hébergement temporaire chez l'habitant pour éviter une rupture dans le parcours.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 4 allée du Sophora, 44170 Nozay

Gare SNCF à 10 kms, la mobilité est donc importante, prêt de 3 vélos possible

Résidences Sociales Habitat Jeunes Châteaubriant

Organisme Gestionnaire : Association pour le Logement des Jeunes du Pays de Châteaubriant (ALJC)

Adresse postale : 30 Rue de la libération, 44110 Châteaubriant

Tél : 02 40 81 46 95

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-19h00

Messagerie : servicelogement@habitatjeunes-chateaubriant.fr

Site Internet : haj-chateaubriantnozay.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

De la chambre au T1bis

Appartements meublés sur deux sites

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

Astreinte téléphonique soir et weekend

1 directrice : gestionnaire établissement

1 animatrice socio-éducative : accompagnement individuel des résidents, état des lieux entrée et sortie

1 assistante de gestion : administratif, avis d'échéance, facturation

1 agent d'entretien : ménage, petits travaux

1 animateur socio-culturel : 2 animations en soirée par semaine

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes isolés, et couples sans enfant.

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 13 places



Accessibilité de 3 logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Salle collective :

Les résidents peuvent l'utiliser de façon autonome les soirs en semaine (résidence *Libération* uniquement)

Cuisine collective au dernier étage ouverte H24

Temps d'animation : une fois par mois un apéro-papote pour que les résidents choisissent les activités du mois suivant.

Animation les mercredi et jeudi soir

L'équipe répond à des appels à projets pour financer une partie des animations

Médiation autour : du bien-être de la culture autour de la santé, de la mobilité

Laverie : facturée en supplément (7€)

Quelques données concernant les modalités inscription en direct et d'admission

L'inscription est possible par retrait d'un dossier de demande à solliciter auprès de l'établissement. Le retrait du dossier est possible si perspective de places disponibles à court terme (pas de gestion de liste d'attente)

Le demandeur doit rapporter sous un délai de 15 jours les pièces administratives demandées et constitutives de l'ouverture des droits à l'allocation personnalisée au logement. Un dossier incomplet ne peut être étudié.

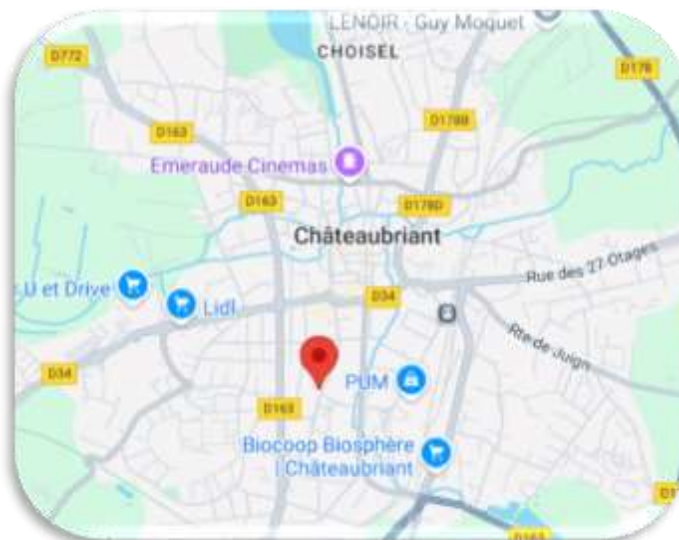
Suite au dépôt du dossier complet, la personne est reçue en entretien par un travailleur social pour indiquer sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour études des demandes.

À acceptation et proposition de logement, le demandeur est contacté par courrier et téléphone.

Selon la situation du ménage, il peut être proposé un hébergement temporaire chez l'habitant pour éviter une rupture dans le parcours.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 30, Rue de la Libération, 44110 Châteaubriant
Gare SNCF à 15 minutes à pied (tram-train)

Résidences Sociales Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis

Organisme Gestionnaire : Association Habitat Jeunes du Pays d'Ancenis

Adresse postale : 85 bd Huchon, 44150 Ancenis

Tél : 02 40 83 23 48

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : accueil@habitatjeunes-paysancenis.com

Site Internet : habitatjeunes-paysancenis.com



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

4 sites sur le Pays d'Ancenis (Ligné, Varades, St Mars La Jaille, Ancenis) du studio au T1bis

Appartements meublés

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 directrice

2 intervenantes socio-éducatives

1 assistante de gestion

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes isolés, et couples sans enfant.

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 20 places



Accessibilité de plusieurs logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Proposer un logement et un accompagnement individuel temporaire au sein d'une résidence à un public aux revenus modestes, inscrit dans un projet d'accès à un logement autonome et en capacité d'autonomie suffisante pour occuper un appartement.

Toutes les résidences ont une cuisine collective

Animation le lundi jusqu'à 20h30, les mardi et jeudi jusqu'à 22h avec repas (participation financière)

Un petit déjeuner une fois par mois

Projet autour de la santé, la citoyenneté, l'art ; les animations ne sont pas obligatoires

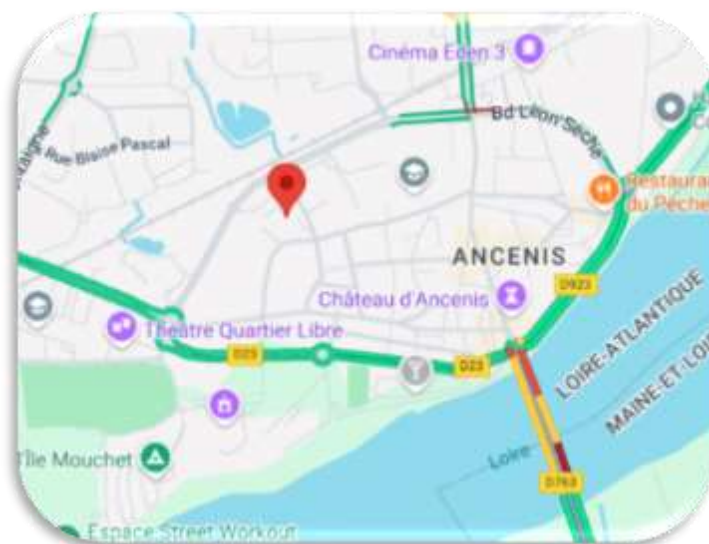
Laverie : disponible sur chaque résidence avec un supplément de 3€ par mois

Quelques données concernant les modalités inscription en direct et d'admission

Prendre contact par téléphone : la personne indique sa situation et sa demande.

Commission hebdomadaire pour étude des demandes.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 85 boulevard Huchon, 44150 Ancenis
Gare SNCF à proximité

Résidences Sociales Habitat Jeunes de la Région Nazairienne

Organisme Gestionnaire : Association Habitat Jeunes de la Région Nazairienne

Adresse postale : 4 rue Martin Luther King, 44600 Saint-Nazaire

Tél : 02 51 76 05 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : accueil@rdj-saintnazaire.fr

Site Internet : accueil5359.wixsite.com/rdjsaintnazaire



TYPLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

5 sites à Saint-Nazaire du studio au T2

Appartements meublés

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)



ÉQUIPE Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 directeur

3 intervenants socio-éducatifs (2.5 ETP)



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement : (extrait du site internet de l'association)

Accompagner les jeunes vers l'autonomie.

- L'accueil, l'information, l'orientation

L'équipe éducative intervient à plusieurs niveaux en proposant un accompagnement contractualisé, en exerçant une veille sociale permanente afin de détecter au plus vite les ruptures de parcours.

- Promouvoir le bien être, prévenir les conduites à risque

La jeunesse est un âge de la vie où se construit l'identité sociale en même temps que le passage à une autonomie d'adulte crée de nouvelles responsabilités.

Certains continuent de se sentir « invincibles », méconnaissent les méfaits d'une mauvaise alimentation durable, adoptent des conduites à risque... d'autres vivent des souffrances psychologiques et peuvent aussi négliger leur santé tout en consommant des produits psychotropes.

Parce qu'il est indispensable d'agir dans ce domaine, l'association met en place des actions en :

- S'appuyant sur les relais partenariaux nécessaires aux éventuelles prises en charge psychologiques ou médicales,
- Proposant des actions autour de certaines thématiques : petits déjeuners, sensibilisation à la Prévention Routière, travail sur l'estime de soi, information santé.

Favoriser l'exercice de la citoyenneté

L'un des fondements de l'éducation populaire repose sur la formation personnelle et le respect du « vivre ensemble ».

Notre projet tient compte de la diversité des situations de jeunesse, la mixité des publics et l'identité culturelle.

Dans les structures Habitat Jeunes, le « vivre ensemble » est bien plus que l'acceptation d'un règlement de fonctionnement. Les actions collectives à dominante socio-culturelle, ludique, sportive, font parties de la culture « Habitat Jeunes ». Ces actions visent à renforcer la cohésion du collectif en facilitant les rencontres entre les jeunes. Elles permettent également de s'initier à de nouvelles disciplines, effectuer des découvertes artistiques ou sportives, découvrir sa ville et son offre de loisirs.

L'association s'appuie sur l'équipe socio-éducative afin de susciter la participation des jeunes. Plusieurs types d'actions sont menées, le plus souvent décidées en Conseil des Résidents :

Les soirées ludiques, le plus souvent organisées en interne,

Les sorties – découvertes des offres de la région nazairienne,

Les soirées évènements autour d'un thème.



PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes isolés, et couples sans enfant.

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 41 places



Accessibilité de plusieurs logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

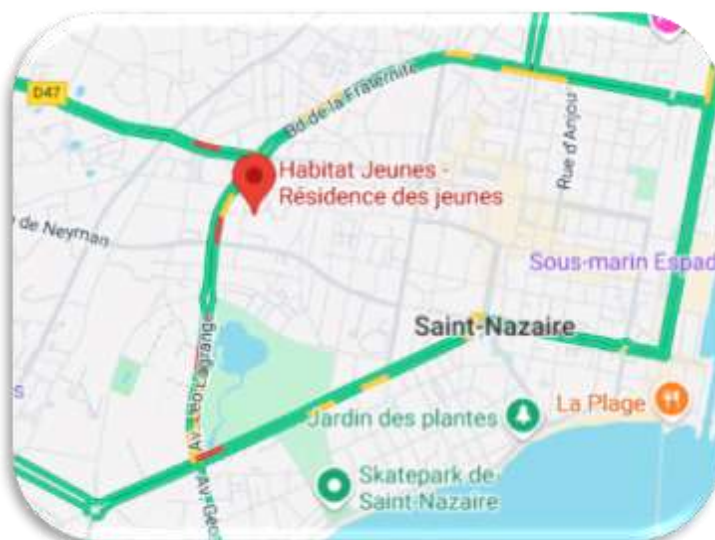
Non admis

Quelques données concernant les modalités inscription en direct et d'admission

Inscription possible en direct sur le site internet de l'association.

Commission tous les 15 jours pour étude des demandes.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 4 Rue Martin Luther King, 44600 Saint-Nazaire

Gare SNCF à proximité

Bus Hélyce à 3 minutes à pied

Résidences des Jeunes Travailleurs - Pays de Grand Lieu, Machecoul et Logne

Organisme Gestionnaire : Association Habitat des Jeunes - Pays de Grand Lieu, Machecoul, Logne

Adresse postale : 141 rue de l'île verte, 44310 Saint Philbert de Grand Lieu

Tél : 02 51 78 63 30

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-18h00

Messagerie : accueil@habitatjeunes-gml.com

Site Internet : habitatjeunes-gml.com/



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

5 sites répartis sur le territoire de Grand Lieu Communauté et Sud Retz Atlantique.

Appartements du T1 au T2 meublés

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)



ÉQUIPE Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 directeur, 1 chargée de gestion locative, 3 travailleurs sociaux, 1 agent de maintenance, 1 assistante de gestion

Heure de présence : astreinte, le premier niveau est assuré par les membres/résidents du CVS, pas de veilleur de nuit, 2 soirées par semaine jusqu'à 22h00

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes isolés, et couples sans enfant.

Âge : à partir de 16 ans

Nombres de places : 92 places



Accessibilité de plusieurs logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement : (extrait du site internet de l'association)

Accompagnement social : pas obligatoire, accompagnement global, entretien pour faire une évaluation de la situation un mois après l'arrivée, si besoin, contrat mis en place avec objectifs et évaluation à la fin du contrat.

Des animations sont organisées sous différentes formes pour que les résidents se rencontrent et vivent des moments conviviaux. Elles ont ainsi vocation à animer la relation entre les résidents, et les résidents, le territoire et ses acteurs.

D'autre part, une attention particulière est portée à la santé des jeunes, à travers des actions d'éducation à la santé, et des temps d'accompagnement psychologique.

L'association s'appuie sur l'équipe socio-éducative afin de susciter la participation des jeunes. Plusieurs types d'actions sont menées, le plus souvent décidées en Conseil de vie social.

Laverie : en libre-service gratuitement, aspirateurs, planche et fer à repasser à disposition

Permanence psychologues dans la résidence de St Philbert de Grand Lieu avec EMPP

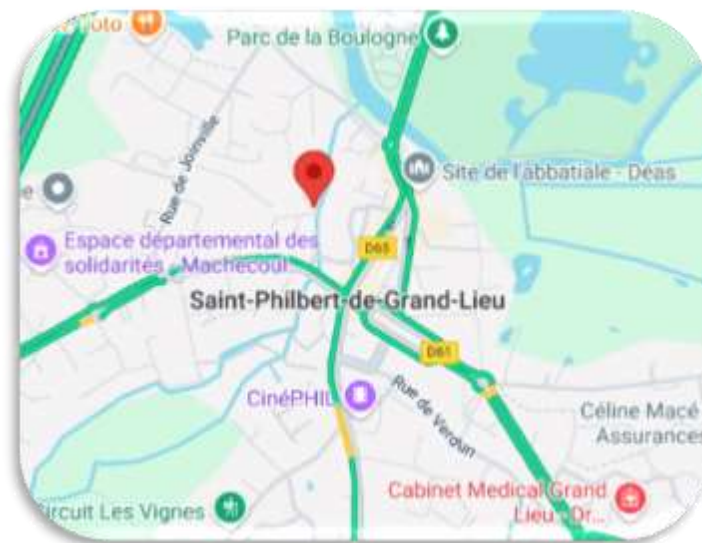
Quelques données concernant les modalités inscription en direct et d'admission

Premier contact et demande de réservation uniquement par voie téléphonique.

Commission d'attribution tous les mardis pour analyse et délibérations relatives aux demandes.

Notification sous 48h, après la commission d'attribution.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 141 Rue de l'Ile Verte, 44310 Saint-Philbert-de-Grand-Lieu

Plan de la ligne Aléop en Loire-Atlantique 312 bus - Nantes → Saint-Philbert-De-Grand-Lieu



Ligne Aléop 312 aleop.paysdelaloire.fr

Transport à la demande disponible pour les habitants du territoire.

Un service de location de vélo électrique VELILA à disposition.

L'INTERMÉDIATION LOCATIVE

L'intermédiation locative (IML) est un dispositif temporaire de mise à disposition d'un logement et d'un accompagnement axé sur le relogement.

Cadre législatif

Intermédiation par certains organismes et associations (loi MOLLE : art 61 et 97/CCH : L.353-20 et L.321-10, L.321-10-1)

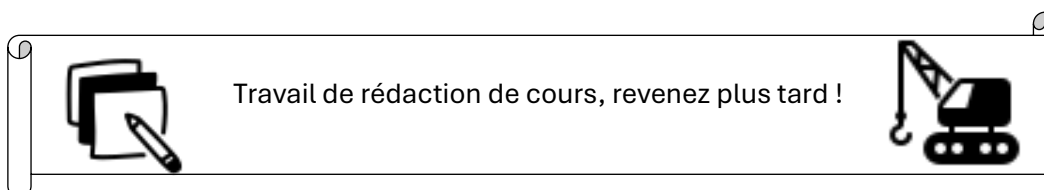
Missions

Le parc HLM ne peut répondre seul aux besoins de logement des ménages les plus modestes ou en difficulté. L'enjeu, porté par le gouvernement, est donc de rechercher des solutions de logement privé rendant cette offre accessible aux plus démunis tout en garantissant les propriétaires. C'est ce qu'on appelle la « mobilisation du parc privé ».

Le principe de l'intermédiation est la présence d'un tiers, le plus souvent associatif, entre le locataire et le propriétaire. L'intermédiation est une pratique qui peut être développée selon deux modalités distinctes :

- **Le mandat de gestion** : le locataire et le propriétaire sont liés par un bail de droit commun. Seule la gestion locative est confiée à un tiers. Lorsqu'une structure, de type Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS) assure ce service, la dimension de l'accompagnement social est prise en compte et l'on parle alors de gestion locative adaptée.
- **La location/sous location** : dans ce cas, c'est un organisme intermédiaire (association ou bailleur social) qui est locataire en titre et le ménage est sous-locataire. Cet intermédiaire garantit, d'une part, le paiement du loyer au propriétaire et peut, d'autre part, prendre en charge un éventuel différentiel entre le loyer réel et celui supporté par l'occupant.

L'accompagnement des ménages occupant les logements devra être adapté au cas par cas, selon les besoins réels.



LES PENSIONS DE FAMILLE / MAISONS RELAIS (PF/MR)

Les PF/MR sont des dispositifs d'hébergement pérenne et de soutien à l'insertion par le lien social et la stabilisation.

Missions

Accueil sans limitation de durée de personnes au faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont l'accès à un logement autonome apparaît difficile à court terme, sans relever, toutefois, de structures d'insertion de type CHRS.

Références

- Circulaire 2002/595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais
- Loi 2005/32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale : création de 4 000 places en maisons relais,
- Note d'information DGAS/DGALN - DHUP/PIA/IUH1 n° 2005-189 du 13 avril 2005 relative à la mise en oeuvre du programme 2005 maisons relais / pension de famille,
- Relevé de décisions PARSA du 8 janvier 2007.
- Circulaire DGAS/DGALN/2008/248 du 27 août 2008 relative à la création de maisons relais

Structure de taille réduite comportant entre 20 et 25 logements, alliant logements privatifs et espaces collectifs, la PF/MR est classée dans la catégorie « Résidence sociale ».

Elle en partage donc les mêmes grandes caractéristiques, c'est-à-dire « *un établissement destiné au logement collectif à titre de résidence principale de personnes dans des immeubles comportant à la fois des locaux privatifs meublés ou non, et des locaux communs affectés à la vie collective* ».

Il s'agit d'une offre alternative au logement pour des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale, et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire. De taille réduite, cette structure propose un accompagnement à la vie quotidienne assuré par un hôte ou un couple d'hôtes.

Les PF/MR s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Les ménages concernés

Les ménages admis en PF/MR souffrent de fortes problématiques en lien avec un long parcours d'exclusion (vie à la rue, addiction à l'alcool...) ou d'un accident important de vie, ayant fragilisé leur capacité à se mobiliser pour se projeter en termes d'insertion par le logement, l'emploi, etc. Néanmoins, elles doivent être en capacité de vivre au sein d'un collectif sans compromettre leur intégrité ni celle des autres personnes y demeurant. Elles doivent être en capacité de gérer un minimum leur quotidien ou d'organiser la mise en place d'intervention au domicile (ménage, repas...).

Cette autonomie doit être évaluée car les PF/MR sont dans une offre de présence professionnelle en journée de semaine : les résidents doivent s'autogérer le soir et le week-end même si un système d'astreinte téléphonique est installé.

Les PF/MR accueillent principalement du public isolé à partir de 18 ans. Cependant certaines mettent des critères d'âge minimal pour intégrer leur structure en fonction de leur projet d'établissement.

La prestation hébergement/insertion

- Il s'agit de structures de taille réduite, associant logements privés et espaces collectifs favorisant les relations de la vie quotidienne entre les résidents et avec les hôtes, qu'il convient de rapprocher le plus possible du mode de fonctionnement et de vie d'une maison ordinaire.
- Les personnes sont locataires et doivent s'acquitter mensuellement d'une participation financière.
- La PF/MR ne s'inscrit pas dans une logique de logement temporaire mais bien d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.
- L'axe d'accompagnement vers le logement autonome peut y être travaillé en fonction de l'évolution des capacités de la personne en termes d'autonomie.
- Un accompagnement dans le logement, au quotidien et à la vie sociale est mis en œuvre par le personnel en PF/MR qui accompagne les personnes sur la base de supports autour de l'alimentation, de l'hygiène, du budget, etc. mais aussi dans le cadre de la mise en place d'activités en interne ou de sorties.
- Les professionnels des PF/MR n'ont pas vocation à être les référents sociaux du ménage qui doit dès lors, avoir recours à un référent social d'un autre service pour lui permettre de bénéficier du suivi de ses droits, de la mise en place de prestations adaptées au maintien de sa vie dans le logement. Ces accompagnements se veulent complémentaires.

Modalités d'admission

Suite à l'orientation de la personne sur leur structure par le SIAO, des rendez-vous d'admission sont proposés pour finaliser la demande.

Ces entretiens d'admission ont pour objet de présenter les modalités d'hébergement et d'accompagnement de la structure, de s'assurer que les besoins et projets de la personne correspondent aux missions et prestations offertes par la structure. En fonction de leur disponibilité de place, les établissements vont organiser avec le demandeur les modalités de gestion de cette attente d'entrée.

Fiches d'établissements

–

Pensions de Famille/Maisons Relais

Pension de famille/Maison Relais ADOMA - Ménétrier

Résidence Julienne David

Organisme Gestionnaire : Adoma

Adresse : 78 rue Félix Ménétrier, 44300 Nantes

Messagerie : sandy.de-matos@adoma.cdc-habitat.fr

Site Internet : adoma.cdc-habitat.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 & T1' autonomes et meublés (table, chaise, kitchenette, armoire, lit)

19 places intégrées au sein de la résidence sociale

6 places, destinées aux femmes, au sein d'une maison partagée à proximité

😊 **ÉQUIPE** (Présence des professionnels, une soirée par semaine et le samedi matin)

1 responsable pension de famille

1 agent d'accueil et d'animation



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Nombres de places : 25



ANIMAUX

Non admis



Non

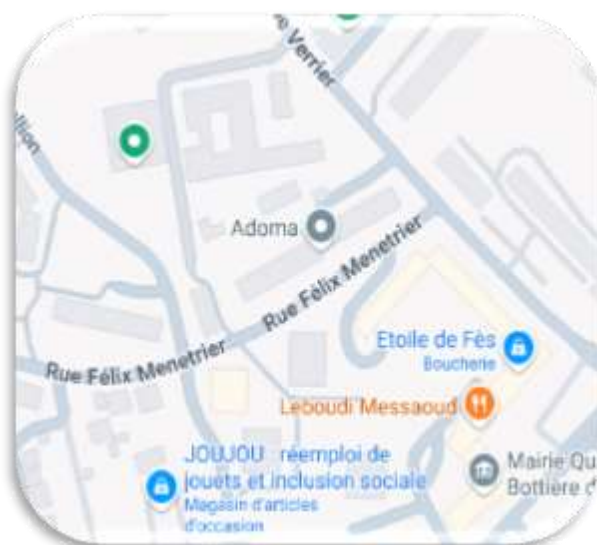


ACTIVITÉS SUR LES PENSIONS DE FAMILLE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Logement individuel, équipé et autonome, au sein d'une pension de famille « hors les murs », située provisoirement dans une résidence sociale, à un public isolé.
- Espace de vie collective commun avec cuisine et télévision afin de développer des activités communes, notamment des repas partagés.
- Soutenir l'insertion du résident par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutenir la réalisation de démarches liées à l'accès et au maintien des droits, à la santé, à l'usage du logement en lien avec les services de droit commun.
- Soutenir la mise en place de services extérieurs : portage de repas, aide à domicile...
- Accompagner l'usage et l'autonomie dans le logement

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



78/85 rue Félix Ménétrier, 44300 Nantes
Bus 11 arrêt Bottière

Pension de famille/Maison Relais ADOMA - Pont du Cens

Organisme Gestionnaire : Adoma

Adresse : 28 Avenue José Maria de Hérédia, 44300 Nantes

Tél : 07 61 30 55 46

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : adeline.ardeois@adoma.cdc-habitat.fr

Site Internet : adoma.cdc-habitat.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 & T1' sur site, meublés (table, chaise, kitchenette, armoire, lit) : possibilité d'apporter ses meubles

😊 **ÉQUIPE** (Présence des professionnels quotidienne hors week-end et soir, intervention de bénévoles)

1 accompagnatrice sociale de proximité

1 animateur technique

1 animatrice sociale

1 coordinatrice de service



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 25 ans

Nombres de places : 14



ANIMAUX

Non admis



Non

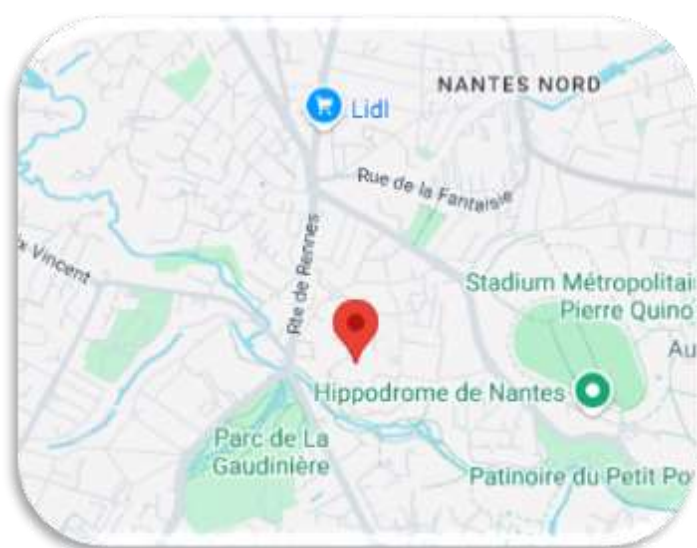


ACTIVITÉS SUR LES PENSIONS DE FAMILLE

➤ Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public isolé
- Pas de professionnel le week-end. Intervention possible de bénévoles.
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé...en lien avec les services de droit commun.
- Un espace commun de télévision et de cuisine pour possibilité de repas entre habitants.
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, aide à domicile...
- L'accueil à la PF permet à la personne de se poser, prendre le temps pour se reconstruire, être accompagnée par des professionnels, de s'ouvrir aux autres dans un environnement bienveillant et sécurisant.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



28 Av. José Maria de Heredia, 44300 Nantes
Bus C2 arrêt Pont du Cens

Pension de famille/Maison Relais A.I.S.L. Résidence du Clos Toreau

Organisme Gestionnaire : Association Insertion Solidarité Logement (AISL)

Adresse postale : 1 Rue de l'Ouche Buron, 44000 Nantes

Tél : 02 51 72 74 10

Standard téléphonique : Lundi-mercredi-jeudi-vendredi 9h-12h30/13h30-17h30 – mardi 10h30-12h30/13h30-17h30

Messagerie : secretariat.aisl@aisl-nantes.org

Site Internet : aisl-nantes.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : **LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE**

21 studios privatifs (salle d'eau, branchement pour machine à laver, kitchenette) sur 3 niveaux avec accès par ascenseur

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager

Les espaces collectifs : pièce de vie avec télévision et bibliothèque, salle de convivialité/cuisine, bureau d'entretien, laverie comportant lave-linge et sèche-linge, espace extérieur.



ÉQUIPE (présence professionnelle en continu)

1 chef de service (présence occasionnelle)

2 hôtes de maison

1 temps de présence infirmière (non systématique - cabinet libéral)

1 veilleur de nuit (non systématique/en fonction du besoin)

Intervention d'un technicien



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes isolé(e)s

Âge : à partir de 35 ans

Nombres de places : 21



Accessibilité de 3 logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Deux hôtes sont présents quotidiennement au sein de la PF. Ils ont un rôle primordial d'animation et de régulation de la vie quotidienne dans la structure :

- Définir conjointement avec les résidents les modalités de la vie collective.
- Animer les espaces et les temps communs à tous les pensionnaires avec un principe de réunion périodique avec les pensionnaires, indispensable à la régulation de la vie de la maison et moment privilégié pour les animations et/ou les activités communes.
- Faciliter les relations entre les résidents.
- Savoir être à l'écoute pour pouvoir faire face aux difficultés d'ordre individuel ou collectif.
- Maintenir, le cas échéant, les contacts avec les services qui ont orienté le résident vers cette structure.
- Organiser les liens avec l'environnement local de la maison : mairie, services sanitaires et sociaux, équipements publics, structures d'animation et de loisirs ainsi que le voisinage de la pension, pour l'ouvrir au tissu social de proximité
- Veiller à la santé et à l'hygiène des résidents.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



1 Rue de l'Ouche Buron, 44000 Nantes

Bus C6 : arrêt « Chantrerie Grandes écoles »

Tramway ligne 1 : arrêt « Haluchère-Batignolles »

Pension de famille/Maison Relais ANEF-FERRER Nantes

Organisme Gestionnaire : Association ANEF-FERRER

Adresse postale - 3 sites :

38, rue Littré - 44000 Nantes + 2 logements diffus

Tél : 02 40 48 05 33

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h00

Site Internet : anef-ferrer.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 bis équipés d'une kitchenette, d'un coin nuit (lit une place), et d'une salle de bain (douche et WC).



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 directeur

1 responsable de pôle

1 chef de Service

2 hôtes de maison (1,7 ETP)

1 Coordinatrice santé (0,20 ETP)

1 agent technique

1 assistante administrative

1 comptable



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes isolés

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 20 (résidence rue Littré) + 2 logements diffus (3 rue Conan Mériadec 44000 Nantes et 32 rue de la Bastille 44200 Nantes)



20 places PMR rue Littré



ANIMAUX

Sous conditions



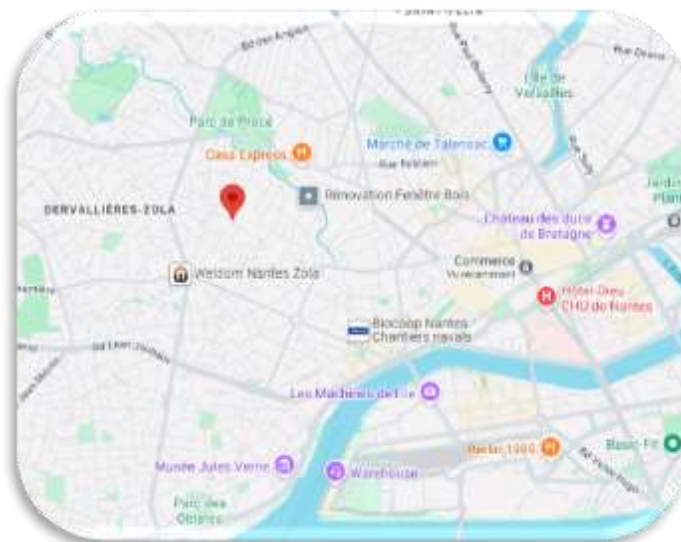
ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Le développement de lien social
- La lutte contre l'isolement
- L'animation et régulation de la vie de la maison.
- L'accompagnement des habitants dans la gestion de la vie quotidienne en valorisant leurs capacités.
- L'accompagnement vers le soin
- La veille

Les interventions se situent à 2 dimensions : individuelle (entretiens, échanges informels) et collective (repas, jeux, sorties extérieures)

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



38 rue Littré, 44200 Nantes
Buc C3, arrêt « Armor »

Pension de famille/Maison Relais ANEF-FERRER Estuaire

Organisme Gestionnaire : Association ANEF-FERRER

2 sites :

Saint Nazaire : 3 Rue Honoré de Mirabeau, 44600 Saint-Nazaire

Trignac : 34 et 36 Rue Marie Curie, 44570 Trignac

Tél : 02 49 14 80 83

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Site internet : anef-ferrer.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

3 Studio, 11 T1 prime, 3 T2 prime

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager.



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 directeur (temps partiel)

1 chef de service (temps partiel)

2 hôtes de maison

1 agent technique

comptabilité (temps partiel)

coordination sanitaire (temps partiel)



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes isolé(e)s

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 17 (Saint Nazaire)
+ 6 (Trignac)



Accessibilité de 4 places pour
Personne à Mobilité Réduite. Pas
d'ascenseur.



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Objectif de permettre aux résidents de « reprendre goût à la vie »
- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé comme socle à une redynamisation
- Soutien permettant à la personne de se mobiliser pour mettre en place un projet individuel ou collectif
- Réunions de résidents
- Possibilité de recevoir des visiteurs en journée uniquement (pas de possibilité d'hébergement)
- Accompagnement au vivre ensemble en externe et interne (activité cuisine, jardin, un atelier bricolage)
- Obligation d'un maintien de la référence sociale par le professionnel ayant orienté la personne
- Chaque résident doit organiser ses prises en charges extérieurs via des professionnels différents (médecins, Technicienne en Intervention Sociale et Familiale, etc.)
- Une salle collective de convivialité, une buanderie...

Situation géographique de l'établissement (siège) et modalités d'accès par les transports en commun.



21 rue de la Côte d'Amour, 44600 Saint-Nazaire

Ligne U1 : arrêt « Pertuischaud »

Ligne U2 : arrêt « Galicheraie »

Pension de famille/Maison Relais ASBL Autres Rives

Organisme Gestionnaire : Association Saint Benoit Labre 44 (ASBL44)

8 sites répartis sur Nantes et le sud-Est de la Métropole

Adresse (siège) : 3 allée du Cap Horn, 44120 Vertou

Tél : 02 40 80 02 02

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 8h-12h/14-18h

Messagerie : association@asbl44.com

Site Internet : asbl44.com



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

43 logements sur 8 sites dans des petits collectifs

Possibilité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager.



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 coordinateur

2 hôtes de maison : présence du lundi au vendredi sur horaires de journée et 1 dimanche par mois pour des animations

1 IDE

3 moniteurs éducateurs



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, femmes et couples sans enfants

Âge : à partir de 45 ans

Nombres de places : 45



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite.



ANIMAUX

Acceptés



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Des animations sont proposées sur Nantes et le département : atelier cuisine, potager, sorties.
- Les objectifs de ces animations peuvent être l'accès à la culture, lutte contre l'isolement, l'apprentissage à vivre en logement.
- Favoriser le maintien ou le développement de l'autonomie, des capacités de chacun en matière d'entretien du logement, de préparation des repas, de gestion du budget et du traitement médical, et de leur capacité à effectuer des démarches à l'extérieur par eux-mêmes.
- Lutter contre l'isolement, l'inactivité en garantissant l'organisation des actions collectives, un cadre de vie convivial qui respecte l'intimité, reconnaît une place et un rôle à chacun et l'inclut dans une dynamique de groupe.
- Soutenir l'inscription de la personne dans le tissu social, culturel et relationnel.
- Le mode de logement retenu doit à la fois permettre une certaine liberté d'action, développer la capacité des résidents à assumer par eux-mêmes les actes de la vie courante et offrir en même temps les avantages de la vie collective : appartenance à un mini-groupe qui propose des activités à partager en commun : repas, loisirs, réunions, démarches, etc.

Situation géographique de l'établissement (siège)



Siège : 3 Allée du Cap Horn, 44120 Vertou

Pension de famille/Maison Relais HABITAT & HUMANISME Nouvel Horizon

Organisme Gestionnaire : Association Habitat & Humanisme

Adresse : 116 route de Saint Joseph, 44300 Nantes

Tél : 02 40 08 02 45

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : loire-atlantique@habitat-humanisme.org

Site Internet : habitat-humanisme.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 & T1bis sur site, meublés (table, chaise, kitchenette, armoire, lit) :
possibilité d'apporter ses meubles



ÉQUIPE (présence professionnelle du lundi au samedi, pas d'astreinte téléphonique •
Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents)

1 directrice

1 responsable de l'accompagnement social

2 hôtes de maison

intervention de bénévoles



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, femmes et couples sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 18 sur 16
appartements dont 2 appartements
pour couples



1 place PMR, pas d'ascenseur



ANIMAUX

Non admis (voir avec la Direction)



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

➤ Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé
- Aide à la socialisation par le maintien des liens familiaux (possibilité d'exercer un droit de visite et d'hébergement), les activités extérieures.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Soutien à la santé psychique (intervention d'un infirmier ou de l'Équipe de Liaison Psychiatrie Précarité)
- Un espace commun comme lieu de convivialité avec possibilité de cuisiner, discuter, jouer, lire, y recevoir sa famille.
- Accompagnement au quotidien concernant les tâches de type ménage, entretien du linge...

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



116 route de Saint Joseph, 44300 Nantes
Chronobus C6 : arrêt « Guindré »

Pension de famille/Maison Relais HABITAT & HUMANISME
Résidence Saint Augustin

Organisme Gestionnaire : Association Habitat & Humanisme

Adresse : 84 rue Paul Bellamy, 44000 Nantes

Tél : 02 40 43 23 24

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : loire-atlantique@habitat-humanisme.org

Site Internet : habitat-humanisme.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

**LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une maison
intergénérationnelle de 66 logements**

Du T1 au T2 sur site, meublés (table, chaise, kitchenette, armoire, lit) :
possibilité d'apporter ses meubles



ÉQUIPE (présence professionnelle du lundi au samedi, pas d'astreinte téléphonique •

Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents)

1 directrice

1 responsable de l'accompagnement social

2 hôtes de maison

intervention de bénévoles



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 14



Logements accessibles et
adaptables



ANIMAUX

Non admis (voir avec la Direction)

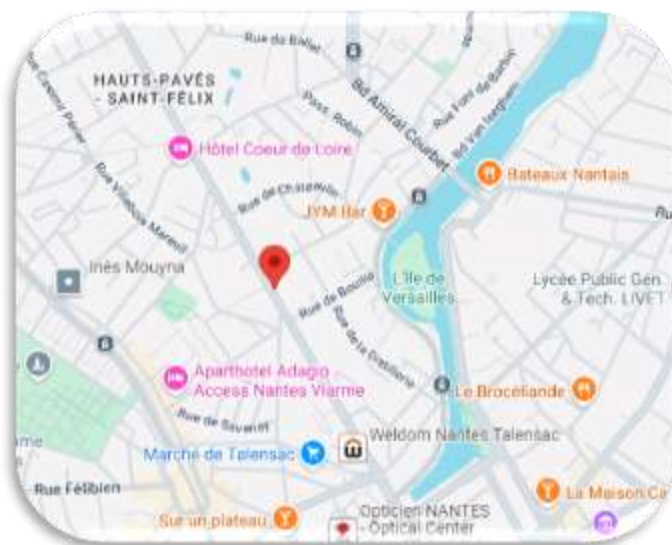


ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé
- Aide à la socialisation par le maintien des liens familiaux (possibilité d'exercer un droit de visite et d'hébergement), les activités extérieures.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Soutien à la santé psychique (intervention d'un infirmier ou de l'Équipe de Liaison Psychiatrie Précarité)
- Un espace commun comme lieu de convivialité avec possibilité de cuisiner, discuter, jouer, lire, y recevoir sa famille.
- Accompagnement au quotidien concernant les tâches de type ménage, entretien du linge...

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



84 Rue Paul Bellamy, 44000 Nantes
Chronobus 2 ou Naolib, arrêt Belair

Pension de famille/Maison Relais LES EAUX VIVES EMMAÛS StudioVives

Organisme Gestionnaire : Association les Eaux Vives Emmaüs

Adresse : 116 Bd Ernest Dalby, 44000 Nantes

Tél : 02 28 21 54 21

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h

Messagerie : studiovives@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : leseauxvives.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 ou studio sur site avec cour intérieure, non meublés et équipés (kitchenette avec frigo top). Nécessité d'apporter son mobilier et linge de maison. Accès à une laverie collective gratuite.



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine)

1 directeur

1 cadre socio-éducatif

1 monitrice éducatrice

1 référente sociale

1 secrétariat



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 23



2 places PMR, pas d'ascenseur



ANIMAUX

Acceptés après accord de la Direction

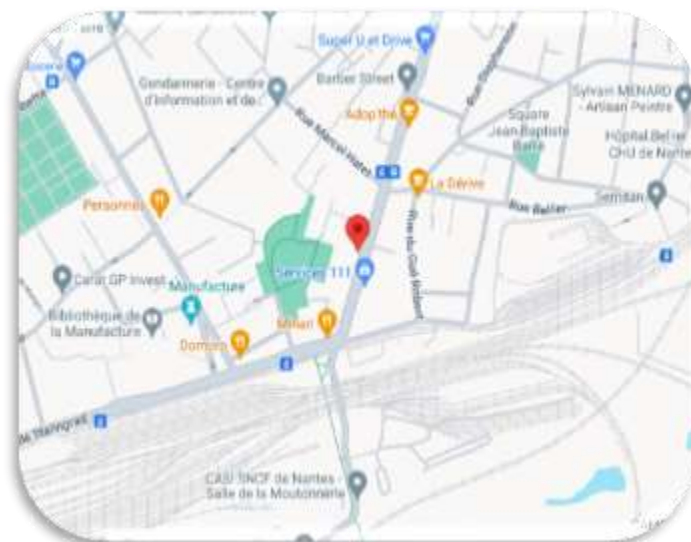


ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé
- Possibilité de recevoir des visiteurs
- Accompagnement au vivre ensemble en externe et interne (activités diverses)
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun
- Soutien à la santé psychique en lien avec l'Equipe de Liaison Psychiatrie Précarité, le Samu Social
- Une salle collective de convivialité, une buanderie
- Accompagnement dans les gestes de la vie quotidienne, la gestion du logement et la gestion alimentaire.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



116 Bd Ernest Dalby, 44000 Nantes
Tram ligne 1 : arrêt « Moutonnerie »

Pension de famille/Maison Relais LES EAUX VIVES EMMAÛS Le Rocher

Organisme Gestionnaire : Association les Eaux Vives Emmaüs

Adresse : 2 rue de Pontchâteau, 44260 Savenay

Tél : 02 40 56 94 44

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h

Messagerie : maisonrelais@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : leseauxvives.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T1 bis sur site, non meublés mais équipés de kitchenette

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager.



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 directeur

1 chef de service

1 monitrice éducatrice

1 intervenante sociale

1 secrétariat



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 20 ans

Nombres de places : 22



4 place PMR



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

La maison relais s'adresse à des hommes et des femmes sans enfant en situation d'isolement, voire parfois d'exclusion et pour lesquels l'accès à un logement de droit commun n'est pas réalisable à court terme.

La maison relais offre un hébergement en studio dans un cadre de vie semi-collectif, sans limitation de durée.

- Offrir aux résidents un habitat durable valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social
- Pas de possibilité d'hébergement de tiers
- 1 salle commune comme lieu d'accueil, de convivialité et d'activité
- Soutien au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun

Les résidents paient mensuellement une redevance qui comprend :

- la part de la redevance assimilable au loyer et aux charges récupérables (part prise en compte dans le calcul de l'APL foyer)
- la part correspondant aux prestations annexes/services collectifs

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



2, rue de Pontchâteau, 44260 Savenay

Pas de transport en commun à proximité (à ¼ d'heure de marche du Centre-Ville)

Pension de famille/Maison Relais LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES - Bords de Sèvre

Organisme Gestionnaire : Pfp- AGE

Adresse postale : 8 rue du Camareux, 44120 Vertou

Tél :

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : lesbordsdesevre@petitsfreresdespauvres.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

24 T1' au sein de la résidence

Appartements non meublés (équipé de kitchenette et salle d'eau)

Nécessité d'apporter ses effets personnels (linge, vaisselle...)



ÉQUIPE (Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 responsable d'établissement

1 animatrice socio-éducative

1 gestionnaire locatif basé à Paris



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes âgés de plus 50 ans, autonome sur les accès extérieurs (transport en commun, service administratif, commerce alentours)

Âge : à partir de 50 ans

Nombres de places : 24 logements.



logements accessibles pour personnes à mobilité réduite sous conditions



ANIMAUX sous condition



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

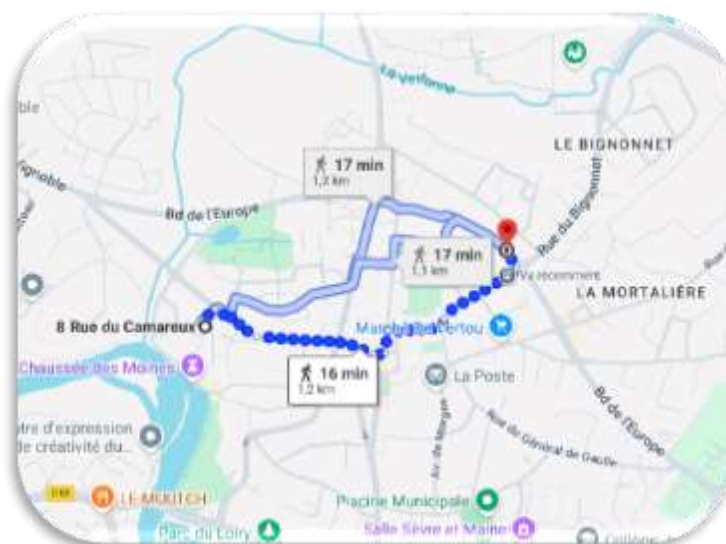
Un dispositif de stabilisation par le logement :

- La maison relais s'adresse à des hommes et des femmes sans enfant en situation d'isolement, voire parfois d'exclusion et pour lesquels l'accès à un logement de droit commun n'est pas réalisable à court terme.
- La maison relais offre un hébergement en studio dans un cadre de vie semi-collectif, sans limitation de durée.
- Offrir aux résidents un habitat durable valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social
- Pas de possibilité d'hébergement de tiers
- 1 salle commune comme lieu d'accueil, de convivialité et d'activité
- Soutien au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun

Les résidents paient mensuellement une redevance qui comprend :

- la part de la redevance assimilable au loyer et aux charges récupérables (part prise en compte dans le calcul de l'APL foyer)
- la part correspondant aux prestations annexes/services collectifs

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



8 Rue du Camareux, 44120 Vertou
Transports en commun à proximité (à ¼ d'heure de marche)

Pension de famille/Maison Relais **SOLIDARITÉ ESTUAIRE Jeunes**

Organisme Gestionnaire : Association Solidarité Estuaire

Adresse de la maison relais jeunes :

40 bd Salvador Allende, 44100 Nantes

Tél : 02 51 72 13 09 et 07 85 56 85 99

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : direction@solidarite-estuaire.fr

Site Internet : solidarite-estuaire.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

T2 sur site, meublés et équipés du matériel de 1^{ère} nécessité (lit 2 places, penderie, canapé, table + chaises, frigo top, plaque électrique 2 feux)

Le ménage apportera du mobilier complémentaire (tv, micro-onde, linge de maison, vaisselle).

Une salle commune, lieu d'échanges et d'animation, une laverie, un petit espace vert.

😊 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée du lundi au vendredi puis astreinte téléphonique par les cadres nantais)

1 directeur (temps partiel)

1 chef de service (temps partiel)

2 hôtes de maison (1 temps plein + 1 temps partiel)

PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, femmes et couples sans enfants

Âge : de 18 à 30 ans

Nombres de places : 20

16 logements pour isolés

2 logements pour couples



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite au rez de chaussée



ANIMAUX

Admis sauf dangereux, avec signature d'une charte et présentation du carnet de vaccination + personne ressource



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Contrat de résidence d'un mois renouvelé par tacite reconduction dès lors que l'ensemble des clauses du contrat et du règlement intérieur de la résidence sont respectés.
- Droit de visite entre 8h et minuit. L'hébergement d'un tiers est autorisé dans la limite de 3 mois par an. Le résident ne peut héberger qu'une seule personne majeure à la fois, au regard de la typologie du logement.
- Lutte contre l'isolement par un travail de socialisation, accès à la culture...
- Accompagnement à la réassurance de ses capacités, à la responsabilisation, au développement de son réseau.
- Soutien à la mise en place de projet d'insertion professionnelle, d'accès au logement...en lien avec le référent social de droit commun du ménage (EDS, CCAS, Mission Locale...).

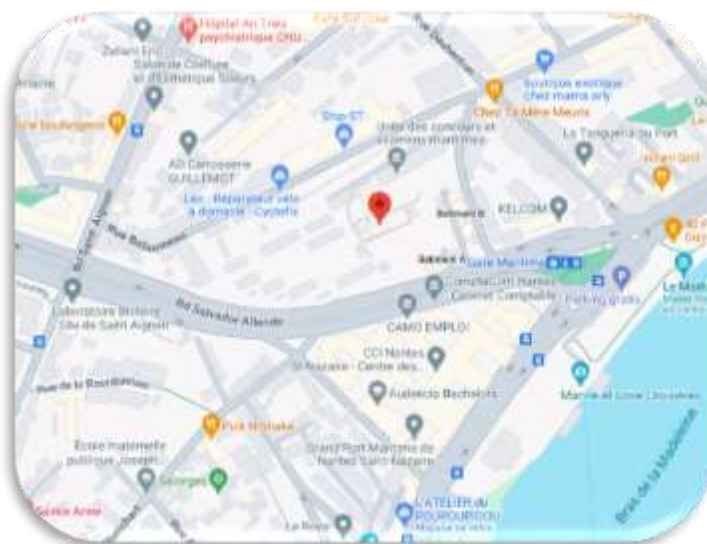
La spécificité de la Maison Relais Jeunes de Solidarité Estuaire

C'est une maison relais qui accueille uniquement des jeunes : hommes et femmes de 18 à 30 ans isolés ou en couple. Ces jeunes adultes ne relèvent pas ou plus des dispositifs d'insertion de type CHRS, mais qui malgré une autonomie apparente sont dans l'incapacité de s'assumer sans soutien au quotidien. Ce sont des personnes en situation d'isolement ayant besoin de temps pour tisser autour d'eux un réseau social qui leur permettra, à terme, de vivre dans un logement ordinaire.

L'objectif est d'offrir à des jeunes adultes en manque d'autonomie un logement durable, dans un cadre rassurant semi-collectif favorisant la reconstitution des liens sociaux, culturels qui permettent de devenir ou redevenir des citoyens insérés dans le quartier.

Il est impératif que ces jeunes adultes aient des revenus pérennes permettant de prendre en charge un loyer mensuel (avec bénéfice de l'APL) : RSA, AAH, petits revenus précaires, aides financières et autres allocations de France Travail.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



40 Bd Salvador Allende, 44100 Nantes

Tram 1 : arrêt « Du Chaffault » ou « Gare Maritime »

Pension de famille/Maison Relais **TRAJET Rezé**

Organisme Gestionnaire : Association Trajet

Adresse : 37 rue de la Balinière, 44400 Rezé

Tél : 02 51 11 00 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : direction@asso-trajet.fr

Site Internet : asso-trajet.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Studios sur site, meublés*

T2 pour couple sur site (2 pièces : salon et chambre)

*(lit, table, chaises, fauteuil, kitchenette équipée, placard, commode)



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end, intervention possible de bénévoles)

1,7 ETP Hôte de Maison

1 cheffe de service

1 astreinte en soirée et weekend assurée par un cadre de l'association



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, femmes et couples sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 18 dont 14 pour personnes isolées & 2 pour couples



La Maison Relais est accessible aux personnes à mobilité réduite (ascenseur et circulation aménagée à cet effet).



ANIMAUX

Selon conditions et après accord de la Direction

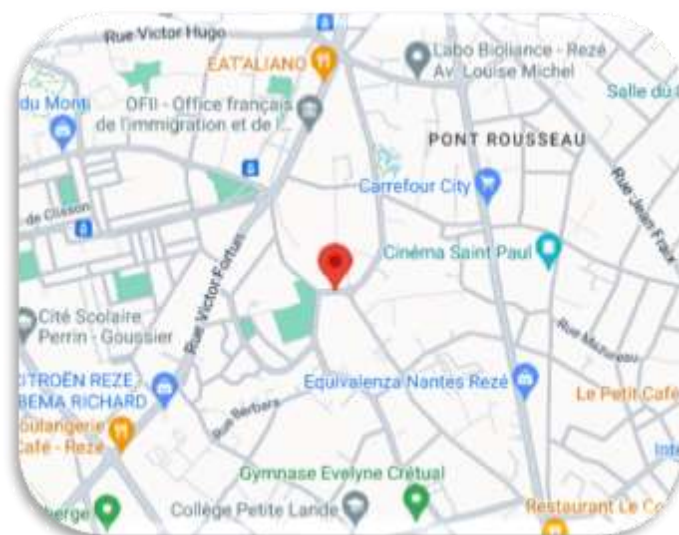


ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public isolé et en déficit d'autonomie
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, aide à domicile...
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé...en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Mise à disposition d'une laverie (lave-linge et sèche-linge)
- Proposition d'activités collectives par les professionnels (en interne ou en externe).
- Espaces communs intérieurs : salon (téléviseur, wifi, tables, chaises, banquettes), cuisine équipée.
- Espaces communs extérieurs : parking, local vélo, terrasse et jardin (mobiliers de jardin, barbecue).

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 3 rue Robert Schumann, 44400 Rezé

Résidence : 37 rue de la Balinière, 44400 Rezé
Tramway n°3 arrêt « La Balinière »

*Pension de famille/Maison Relais **TRAJET** Treillières*

Organisme Gestionnaire : Association Trajet

Adresse : Allée du frère Yves, 44119 Treillières

Tél : 02 51 11 00 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : direction@asso-trajet.fr

Site Internet : asso-trajet.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Studios sur site, meublés*

*(lit, table, chaises, fauteuil, kitchenette équipée, placard, commode)



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end, intervention possible de bénévoles)

1 ETP Hôte de Maison

1 cheffe de service

1 astreinte en soirée et weekend assurée par un cadre de l'association



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 10



1 place Personne à Mobilité Réduite. Pas d'ascenseur.



ANIMAUX

Selon conditions et après accord de la Direction



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public isolé et en déficit d'autonomie
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, aide à domicile...
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Mise à disposition d'une laverie (lave-linge et sèche-linge)
- Proposition d'activités collectives par les professionnels (en interne ou en externe).
- Espaces communs intérieurs : salon (téléviseur, wifi, tables, chaises, banquettes), cuisine équipée.
- Espaces communs extérieurs : parking, local vélo, terrasse et jardin (mobiliier de jardin, barbecue).

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 3 rue Robert Schumann, 44400 Rezé

Résidence : Allée du frère Yves, 44119 Treillières

Aléop : ligne 300 et 322, arrêt « Belle étoile

Pension de famille/Maison Relais TRAJET Pornic - Saint Brévin

Organisme Gestionnaire : Association Trajet

Adresse postale - 2 sites :

Pornic : 4 rue Bernard Moitessier, 44210 Pornic

Saint-Brévin : 11 ter route de la Gendarmerie, 44250 Saint-Brévin-les-Pins

Tél : 02 51 11 00 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : direction@asso-trajet.fr

Site Internet : asso-trajet.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Studios sur site, meublés et équipés (table, chaise, kitchenette, armoire)



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end, intervention possible de bénévoles)

1 ETP Hôte de Maison

1 chef de service

1 astreinte en soirée et weekend assurée par un cadre de l'association



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes isolé(e)s

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 18



3 places Personne à Mobilité Réduite. Pas d'ascenseur.



ANIMAUX

Selon conditions et après accord de la Direction



ACTIVITÉS SUR LA MAISON RELAIS

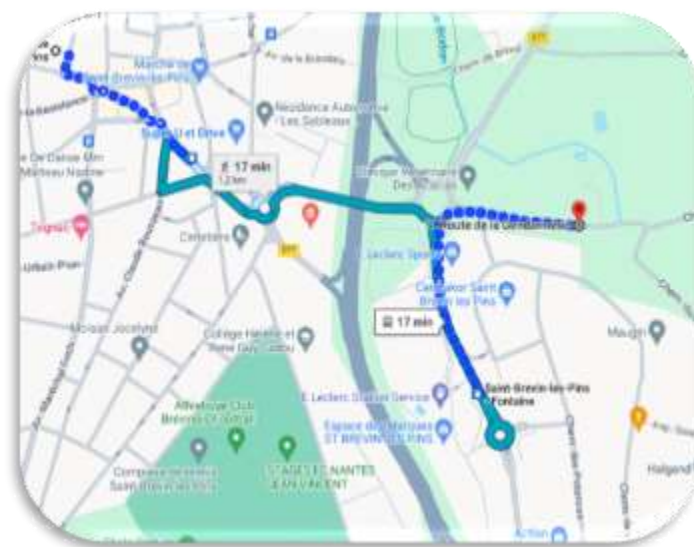
➤ Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public isolé et en déficit d'autonomie
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, aide à domicile...
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Mise à disposition d'une laverie (lave-linge et sèche-linge)
- Proposition d'activités collectives par les professionnels (en interne ou en externe).
- Espaces communs intérieurs : salon (téléviseur, wifi, tables, chaises, banquettes), cuisine équipée.
- Espaces communs extérieurs : parking, local vélo, terrasse et jardin (mobilier de jardin, barbecue).

Situation géographique des établissements et modalités d'accès par les transports en commun.



Résidence : 4 rue Bernard Moitessier, 44210 Pornic
Réseau Aléop ligne 315 (Préfailles > Saint-Nazaire)



11 route de la Gendarmerie, 44250 Saint-Brevin-les-Pins
Réseau Brévis ligne 3

Pension de famille/Maison Relais UFUT

Organisme Gestionnaire : Association Une Famille Un Toit 44

Adresse : 23 Rue Saint-Fiacre, 44150 Ancenis-Saint-Géréon

Tél : 02 40 97 08 68

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : virginie.richart@ufut44.fr

Site Internet : unefamilleuntoit44.org/fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : la pension de famille est répartie sur
2 sites : Ancenis-Saint-Géréon et Le Cellier

Pension de famille L'Écochère (Ancenis-Saint-Géréon)

Lieu de vie semi-rural, situé à proximité d'Ancenis.

7 logements au lieu centre situé à 2kms du bourg de Saint-Géréon + 3 logements éclatés dans la ville d'Ancenis

Le projet social est basé sur une vie partagée autour des actes de la vie quotidienne (repas, jardin, etc.). La vie collective se partage de façon quotidienne. Repas collectifs chaque midi

Logement T1 bis ou T2 (moyenne de 45 m²) situé à l'étage sans ascenseur pour les logements au lieu centre.

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager

😊 **ÉQUIPE** (Présence des professionnels quotidienne hors week-end et soir, intervention de bénévoles)

1 accompagnatrice sociale de proximité (temps plein)

1 animateur technique (temps partiel intervenant sur les 2 sites)

1 animatrice sociale (temps partiel)

1 coordinatrice de service (0,5 ETP sur les 2 PF)

Pension de famille des Grenadières (Le Cellier)

La structure est située à 2 kms du bourg du Cellier, dans un contexte rural, proche de la nature. Le lieu de vie se situe dans un ensemble regroupant 14 logements dont 11 en Pension de Famille, des espaces collectifs (potager, espaces paysagers, une pièce collective).

Logement en rez-de-chaussée, de plein pied, adapté PMR. Dispose d'une terrasse extérieure privative et d'un parking.

Lors de la procédure d'admission, la personne est invitée à s'exprimer sur son choix de vivre dans un lieu de vie partagé. En effet, le projet social repose sur l'adhésion et l'implication dans la vie quotidienne. Les habitants partagent des temps collectifs et la responsabilité de la vie du site (2 repas communs /semaine, potager collectif, entretien des massifs, atelier bricolage...).

😊 **ÉQUIPE** (Présence des professionnels 4 jours/semaine hors week-end et soir)

1,3 ETP accompagnatrice sociale de proximité

1 animateur technique (1 fois/semaine)

1 coordinatrice de service (0,5 ETP sur les 2 PF)

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes et hommes seuls

Âge : à partir de 25 ans

Nombres de places : 21 sur 2 lieux de vie (Ancenis-Saint-Géréon et Le Cellier)

ANIMAUX

Non admis

 Places PMR uniquement sur la PF/MR des Grenadières

i ACTIVITÉS SUR LES PENSIONS DE FAMILLE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public isolé
- Pas de professionnel le week-end. Intervention possible de bénévoles.
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé...en lien avec les services de droit commun.
- Un espace commun de télévision et de cuisine pour possibilité de repas entre habitants.
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, aide à domicile...
- L'accueil à la PF permet à la personne de se poser, prendre le temps pour se reconstruire, être accompagnée par des professionnels, de s'ouvrir aux autres dans un environnement bienveillant et sécurisant.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Pension de famille L'Écochère
Chemin de L'Écochère, 44150 Ancenis St Géréon



Pension de famille des Grenadières (Le Cellier)
22 Allée de Clermont, 44850 Le Cellier
Pour s'y rendre : TER depuis Ancenis



Pour la PF de L'Écochère, il n'y a pas de transports en commun menant dans le centre-ville d'Ancenis. La zone commerciale « Espace 23 » est accessible à pied. Il y a une gare à Ancenis, à mi-chemin entre Nantes et Angers.

Pour la PF des Grenadières, il y a une gare au Cellier sur la ligne Nantes/Angers. Elle est accessible à pied pour des personnes n'ayant pas de problème de mobilité.

Pour info, le Cellier est une commune située sur les coteaux de la Loire donc assez pentue. Il existe une ligne de bus (n° 67) qui mène du centre de Thouaré sur Loire à la mairie du Cellier.

Pour rejoindre la pension de famille, il y a environ 10 min de marche.

Enfin, il existe les services du transport à la demande du département, il dessert les communes de la COMPA.

LES PENSIONS DE FAMILLE / RÉSIDENCES ACCUEIL

La résidence accueil est une modalité de pension de famille, destinée au même public cible que ces dernières, lorsque leur état de santé nécessite un suivi renforcé par le secteur sanitaire. Il s'agit donc de personnes en grande exclusion, qui ont connu des passages fréquents par les dispositifs d'hébergement, et en situation de handicap psychique suffisamment stabilisé pour respecter et bénéficier des règles de vie collective et vivre en logement autonome, dès lors qu'un accompagnement et des soins sont garantis en fonction de leurs besoins.

La situation psychologique des personnes ne peut pas constituer le seul critère d'entrée en résidence accueil : le parcours résidentiel, la situation sociale et le niveau de ressources (qui doit être inférieur aux plafonds PLAI), sont également pris en compte au moment de l'orientation. Les résidences accueil s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive les structures d'hébergement provisoire, et qui ne relèvent pas des structures d'insertion de type CHRS ni d'un logement autonome.

Elles peuvent également accueillir d'autres publics (personnes sortant du milieu carcéral présentant des troubles psychiques, des personnes en souffrance psychique reconnues ou non reconnues comme handicapées dès lors qu'elles cumulent ces problématiques avec une situation de grande exclusion) dans une optique de prévention du sans-abrisme, en permettant d'éviter un passage par les structures d'hébergement provisoire, et en cohérence avec les orientations nationales du plan logement d'abord.

Mixité des publics accueillis

En ce cas le dispositif ne peut être spécialisé dans la prise en charge de ces publics, car il reste destiné de façon prioritaire à apporter des solutions à des personnes issues de la rue ou de l'hébergement, dans une optique de fluidité de ces dispositifs. La mixité de ces dispositifs, liée au statut de résidence sociale, s'entend donc bien par établissement.

Un dispositif qui ne serait spécialisé que dans la prise en charge des personnes en souffrance psychique, mais qui ne s'adresserait pas aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté les structures d'hébergement, et qui ne s'inscrirait pas dans un processus d'orientation systématique par les SIAO, ne relève pas des financements associés à ce dispositif, mais de ceux relevant du secteur sanitaire (habitat inclusif...).

Durée de séjour

Contrat conclu pour une durée d'un mois tacitement renouvelable, accueil sans limitation de durée, à vocation pérenne.

Structure de taille réduite

La capacité recommandée est de 25 logements autonomes alliant logements privatifs et espaces collectifs (cuisine collective, buanderie...).

Typologie de logement

Chaque logement doit disposer :

- d'un espace de vie permettant les activités domestiques
- d'une kitchenette dont les équipements devront garantir la sécurité des occupants
- d'une salle de bains et WC

Articulation multi-professionnelle

Les résidences accueil s'articulent avec le secteur psychiatrique et un service d'accompagnement afin d'assurer la continuité des soins et l'accompagnement social nécessaires.

Comme pour les pensions de familles, présence d'un hôte (ou couple d'hôtes) en journée ; ces derniers apportent également un soutien dans les démarches entreprises pour l'accès à l'ensemble des droits sociaux, le cas échéant en lien avec sa famille.

Fiches d'établissements

-

Résidences Accueil

Résidence Accueil Bois Colombes - ADES-PH44

Organisme Gestionnaire : Association ADES-PH44

Adresse : 25 Rue de Bois Colombe, 44700 Orvault

Tél : 02 59 10 18 65

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 10 - 17h

Messagerie : contact.boiscolombes@ades-ph44.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE ou DIFFUS

Logement individuel en diffus, non meublés
Et logements avec espaces communs partagés

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end, intervention possible de bénévoles)

1 responsable de service (temps partiel)

1 assistante sociale (du lundi au jeudi)

1 monitrice éducatrice (du mercredi au vendredi)



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Personnes vivant s avec troubles
psychiques et inscrites dans un
parcours de soins

Nombres de places : 15



non



ANIMAUX

Admis uniquement sur les logements
diffus, accord de la direction requis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé avec un minimum d'autonomie dans un logement
- Pas de professionnel le week-end. Intervention ponctuelle possible de bénévoles.
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés à la santé et au maintien des droits ... en lien avec les services de droit commun.
- Accompagnement possible au relogement.
- Un espace commun avec cuisine pour possibilité de repas et activités entre résidents.
- Participation à minima une activité collective hebdomadaire
- Soutien à la mise en place de services extérieurs facilitant le maintien dans le logement : aides à domicile, infirmière.
- Accompagnement aux projets d'insertion, d'inclusion dans la cité et dans l'entretien de son espace privatif.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Résidence : 25 Rue de Bois Colombe, 44700 Orvault

Transports en commun : Tram 3 « Orvault-Morlière » ou Tan ligne 54, « Thébaudières

Résidence Accueil Ker Océane - ADES-PH44

Organisme Gestionnaire : Association ADES-PH44

Adresse : 14 Rue Pierre Augustin de Beaumarchais, 44600 Saint-Nazaire

Tél : 02 59 19 18 05

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h/17h

Messagerie : contact.keroceane@ades-ph44.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une **RÉSIDENCE** et en **DIFFUS**

Studios sur site avec kitchenette et armoire

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager

 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end)

1 responsable de service (temps partiel)

1 accompagnatrice sociale

1 aide médico-psychologique (temps partiel)

1 psychologue (temps partiel)



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes, couples - sans enfants

Âge : à partir de 25 ans

Nombres de places : 18

6 sur le collectif

12 en diffus (avec bailleurs Silene

Habitat et privés)

Revenus au minimum équivalents à l'AAH



1 logement PMR, sur le collectif
accessibilité pour les PMR, et quelques places adaptées.



ANIMAUX

Admis uniquement sur les logements diffus, accord de la direction requis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé mais avec un minimum d'autonomie
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre de démarches liées au maintien des droits, à la santé...en lien avec les services de droit commun.
- Accompagnement possible au relogement.
- Un espace commun (salon et cuisine) dédiés aux activités entre résidents (contractualisation).
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, TISF...
- Accompagnement concernant les tâches de type ménage, entretien du linge...

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Résidence : 14 Rue P. Augustin de Beaumarchais, 44600 Saint-Nazaire

Transports en commun : Hélyce arrêt « Boris Vian »

Résidence Accueil - L'Étape insertion

Organisme Gestionnaire : Association L'Étape

Adresse : 10 rue des Landes, 44120 Vertou

Tél : 02 40 33 14 15

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h

Messagerie : h.chauvin@letape-association.fr

Site Internet : letape-association.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Studios sur site, meublés (table, chaise, kitchenette, armoire)

Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end, intervention possible de bénévoles)

1 chef de service (temps partiel)

2 travailleurs sociaux (temps partiel)



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 13



pas de place PMR



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence
- Nécessité d'une autonomie sociale, financière et d'une stabilisation des soins psychiques
- Suivi des soins psychiatriques en lien avec le CHS George Daumezon
- Adhésion au projet collectif du vivre ensemble
- Participation aux tâches collectives (ménage, entretien...)
- Participation aux réunions résidents hebdomadaires
- Pas de professionnel le week-end. Intervention possible mais très ponctuel de bénévoles.
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Un espace commun de télévision et de cuisine pour possibilité de repas entre résidents.
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, TISF...
- Accompagnement au quotidien concernant les tâches de type ménage, entretien du linge...en lien avec des services support (TISF, aide à domicile...)

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



10 rue des Landes, 44120 Vertou
Bus ligne n° 42, arrêt Moulin »

Résidence Accueil Châteaubriant - LES EAUX VIVES EMMAÛS

Organisme Gestionnaire : Association Les Eaux Vives Emmaüs

Adresse : 18 bis rue du Maréchal Lyautey, 44110 Châteaubriant (à partir de juin 2025)

Tél : (pas de ligne fixe pour le moment) / 07 84 56 47 95

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h

Messagerie : residenceaccueilchateaubriant@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : leseauxvives.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

- 20 logements individuels type studio sur site non meublés équipés d'une kitchenette (plaque de cuisson et réfrigérateur)
- 5 logements diffus type studio ou T1 non meublés



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end. Pas de veilleur de nuit)

1 cheffe de service

1 référente sociale

2 monitrices éducatrices



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants à charge

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 25



accessibilité de tous les logements dont 6 PMR



ANIMAUX

Non admis

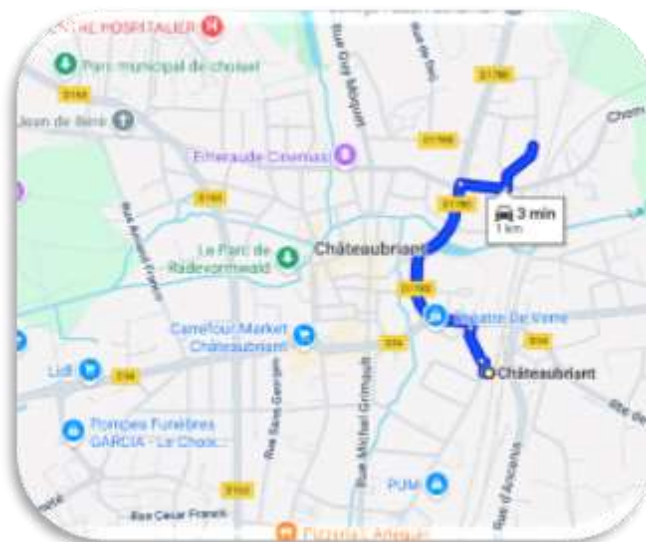


ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Un habitat durable, sans limitation de durée d'accueil

- Assurer une veille sociale en lien avec les services de psychiatrie
- Proposer :
 - un logement individuel au sein d'une résidence à un public fragilisé par des troubles psychiques, suffisamment autonome pour vivre seul et stabilisé sur le plan psychique
 - un accompagnement individuel, soutien à la mise en œuvre des démarches liées au maintien des droits, à la santé, à la vie quotidienne en lien avec les services de droit commun et les partenaires du secteur (aide à domicile/CMP/ Mandataire Judiciaire...)
 - un accompagnement collectif permettant une intégration dans l'environnement social par le biais d'activité
- Un espace commun d'activité / Instances collectives

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Adresse : 18 bis rue du Maréchal Lyautey, 44110 Châteaubriant

C'bus : bus électrique gratuit (voir appli Zenbus sur téléphone)

Par le réseau Aléop : Châteaubriant / Angers et Châteaubriant / Saint-Nazaire

Tram-train : Châteaubriant/Nantes

Résidence Accueil Savenay - LES EAUX VIVES EMMAÛS

Organisme Gestionnaire : Association Les Eaux Vives Emmaüs

Adresse : 20 Rue des Mésanges, 44260 Savenay

Tél : 02 40 97 41 90

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/13h30-17h

Messagerie : residenceaccueil@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : leseauxvives.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Studios sur site et en diffus, meublés (table, chaise, kitchenette, armoire). Nécessité d'apporter son mobilier et son équipement électroménager



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique ; pas de professionnel le week-end, intervention possible de bénévoles)

1 chef de service (temps partiel)

2 monitrices éducatrices

1 référente sociale (temps partiel)



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 20



3 places PMR



ANIMAUX

Non admis

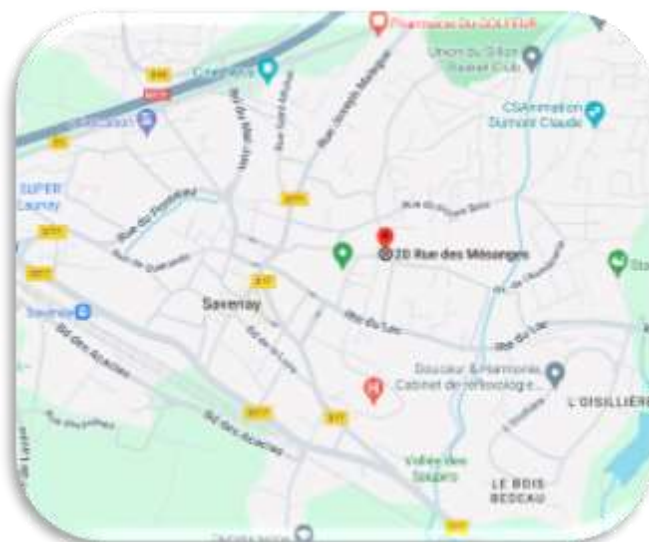


ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE ACCUEIL

Un dispositif de stabilisation par le logement :

- Proposer un logement individuel au sein d'une résidence à un public très isolé et en déficit d'autonomie
- Pas de professionnel le week-end. Intervention possible de bénévoles.
- Aide à la socialisation par le maintien ou la création d'un réseau social.
- Soutien à la mise en œuvre démarches liés au maintien des droits, à la santé... en lien avec les services de droit commun. Accompagnement possible au relogement.
- Un espace commun de télévision et de cuisine pour possibilité de repas entre résidents.
- Soutien à la mise en place de services extérieurs : portage de repas, TISF...
- Accompagnement au quotidien concernant les tâches de type ménage, entretien du linge...

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Adresse : 20 Rue des Mésanges, 44260 Savenay
Transports en commun : arrêt Gare Routière Beausoleil

HÉBERGEMENT ET LOGEMENT TEMPORAIRE INTÉGRATION

Dispositifs pour personnes BPI (Bénéficiaires d'une protection internationale)

- Accompagnement lié à une première expérience logement en France
- Diffus / Semi-collectif

LE DISPOSITIF LOGEMENT VILLE RÉFUGIÉS

Les demandes sont traitées en « circuit court » et non en commission (CTO).

Structures semi-collectives avec co-hébergement dans des logements meublés et équipés.

L'objectif du dispositif se décline en 3 axes :

- Proposer un hébergement pendant 15 mois (9 +6 mois) avec un renouvellement de 3 mois possible
- Accompagnement personnalisé lié au logement
- Proposition d'accompagnement global en lien avec les acteurs institutionnels du territoire

2 associations portent le dispositif, les logements sont tous situés sur l'agglomération nantaise



Association Anef-Ferrer

(42 places dont 2 logements familles)

11bis boulevard des Martyrs Nantais 44200 Nantes

Téléphone : 02 40 48 05 33

Mail : accueil@anef-ferrer.fr



Association Une Famille Un Toit 44

(63 places)

Pôle de Nantes - 199 route de Clisson 44230
Saint Sébastien sur Loire

Siège social : 02 40 97 08 68

Mail : contact@ufut44.fr



Équipes

Composées distinctement dans les 2 associations de plusieurs travailleurs sociaux, d'un gestionnaire locatif et d'un ou une responsable de service ; une équipe de maintenance est également affectée aux travaux dans ces logements si besoin.

Les équipes sont présentes du lundi au vendredi



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés, à partir de 24 ans révolus, réfugiés statutaires, bénéficiaires de la protection subsidiaire, en demande d'hébergement d'urgence, vivant en squat et/ou signalés aux services du SIAO

La domiciliation du public est faite au CCAS de Nantes.



Pas d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite ou en situation d'handicap moteur



ANIMAUX non admis



CONDITIONS D'ACCÈS AU DISPOSITIF

- Bénéficier de ressources (droits ouverts ou en cours d'ouverture)
- S'acquitter d'une redevance mensuelle :
 - selon les ressources pour les logements en colocation (80€ pour les personnes bénéficiaires du RSA, 120€ pour les personnes ayant des revenus réguliers, 200€ pour les personnes ayant des ressources égales ou supérieures au SMIC)
- Adhérer à l'accompagnement proposé, s'engager dans des démarches d'insertion, de relogement et respecter le règlement intérieur du dispositif.
- Fournir une attestation de responsabilité civile.



Voir avec chaque opérateur les détails concernant les tarifs ou la gratuité des services annexes suivant :

- la mise à disposition de kit literie
- le service de laverie

LE DISPOSITIF POUR PERSONNES ÉTRANGÈRES RÉGULARISÉES

Le dispositif pour personnes étrangères régularisées est un dispositif temporaire d'hébergement et d'accompagnement à l'insertion à destination d'un public cible sur le plan du droit au séjour en France.

Ce dispositif spécifique au département de Loire-Atlantique est né du constat que les personnes étrangères ayant obtenu une régularisation de leur séjour en France (hors obtention du statut de réfugié) rencontrent des difficultés à accéder à un logement faute de ressources stables et suffisantes (accès limité aux prestations sociales et familiales, insertion professionnelle à réaliser). Ce dispositif est piloté par la DDETS 44 et est mise en œuvre par 2 promoteurs : Association Saint Benoit Labre et Association Les Eaux Vives Emmaüs.

Missions

Soutenir les ménages dans les démarches de recherche et d'accès au logement.

Accompagner l'apprentissage du « savoir habiter » (appropriation du logement, gestion administrative et financière, droits et devoirs des locataires...)

Accompagner vers une insertion sociale et professionnelle (ouverture des droits, scolarisation des enfants, actions d'alphabétisation, insertion socio-professionnelle...)

Captation de logements dont certains réservés à des familles hors dispositif d'accueil

Ménages

Le dispositif est accessible à tous les publics de nationalité hors Union Européenne qui viennent d'obtenir une régularisation de leur situation en France avec délivrance d'un titre de séjour temporaire (carte de séjour, récépissé de demande de première carte de séjour, récépissé de demande de renouvellement de carte de séjour).

Les personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement sur ce type de dispositif sont celles qui ont des capacités d'insertion mais dont l'autonomie individuelle et sociale est compromise par la précarité de leur situation de droit au séjour et d'ouverture de droits (droit aux prestations familiales et sociales), de ressources, d'accès à l'emploi et au logement, de compréhension du fonctionnement du système administratif français. Ce sont des ménages qui ont des capacités à s'inscrire rapidement sur le logement de droit commun mais qui nécessitent un accompagnement pour faciliter l'insertion par la mise en relation avec les systèmes ad hoc (France Travail, CPAM...).

À l'entrée, la condition de ressources propres n'est pas un critère de refus mais le ménage doit savoir se mobiliser, notamment par l'emploi, pour acquérir cette autonomie financière et ensuite accéder à un logement de droit commun.

Le logement

Les logements mis à disposition des ménages le sont à titre temporaire en attente que la personne accède à sa propre solution de logement ou bénéficie d'un glissement de bail.

Ces logements sont meublés et équipés.

L'accompagnement

L'accompagnement est réalisé par des professionnels du travail social avec un principe d'accompagnement à la compréhension et la saisine des démarches à réaliser pour s'engager dans le maintien de ses droits, une activité professionnelle, le suivi des soins...tel qu'indiqué dans les missions du dispositif.

Modalités d'admission

Le SIAO 44 oriente le ménage sur ce dispositif géré par la DDETS qui coordonne ses actions avec les promoteurs lorsqu'une place est disponible et en adéquation avec la situation du ménage.

En attente de l'orientation, les demandeurs sont placés sur une liste d'attente et le dispositif contactera la personne dès qu'une place se libérera et sous réserve de l'obtention ou du maintien d'une carte de séjour d'un an.

ACCUEIL ET SUIVI TEMPORAIRE POUR FAMILLES RÉGULARISÉES (ASTRE)

Organisme Gestionnaire : Association Saint Benoit Labre 44 (ASBL44)

Adresse postale : 3 allée du Cap Horn, 44120 Vertou

Tél : 02 40 80 02 02

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : secretariat.csy@asbl44.com

Site Internet : asbl44.com



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT :

LOGEMENTS INDIVIDUELS au sein d'une RÉSIDENCE

Logements individuels (majoritairement des T3 et T4), meublés et équipés.

Pas de bail glissant.

Caution demandée à l'entrée (possibilité de la régler en 2 ou 3 fois)

Pas de possibilité d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable de la Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)

Les conditions de ressources doivent permettre un paiement à hauteur de 30% du résiduel.

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

1 temps d'encadrement

2 référents sociaux pour 1.9 ETP

PUBLIC ACCUEILLI

Familles ou couple si enceinte
Obligation d'être titulaire d'un titre de régularisation au droit au séjour en France.

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 45 logements



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Sous conditions



ACTIVITÉS SUR LA RÉSIDENCE SOCIALE

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Prise en charge et accompagnement globaux :

Accès à l'emploi : soutenir, ouvrir et orienter vers le champ professionnel

Ouverture ou continuité des droits

Information sur le droit au séjour : veiller à la régularisation pérenne

Accompagnement à la sous-location, favoriser l'accès au logement

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 3 allée du Cap Horn, 44120 Vertou

Bus 27 : arrêt « Robert Scott »

Bus 42 : arrêt « Gare de Vertou »

RELOGIP 44

Organisme Gestionnaire : Association les Eaux Vives Emmaüs

Adresse postale :

RELOGIP 44

Siège : 12 allée Nicole Girard Mangin 44200 NANTES

Tél : 02 28 21 54 21

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30/14-17h00

Messagerie : relogip44@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : leseauxvives.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : LOGEMENTS INDIVIDUELS

50 Logements individuels (du studio au T5) sur Nantes Métropole et la Carène (Saint-Nazaire agglomération).

Glissement de baux pour les ménages

Logements vides, meublés et équipés à l'arrivée et facturés au ménage.

Possibilité d'amener son mobilier, ses petits équipements, et biens personnels (linge, télévision...)

Participation financière en fonction des ressources, dépôt de garantie de 50 €.

 **ÉQUIPE** Pas de présence 24h/24h de personnes autres que les résidents.

2 référents sociaux

1 conseillère FLE (Français Langues Étrangères)

1 conseillère en insertion professionnelle

1 temps de logistique

PUBLIC ACCUEILLI

Tous publics

Obligation d'être titulaire d'un titre de régularisation au droit au séjour en France.

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 50 ménages dont 14 sur St Nazaire et 6 places isolées.



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Admis sur accord de la Direction

Un dispositif de stabilisation par le logement :

Mise en œuvre d'un programme d'insertion visant à l'autonomie financière des ménages afin de faciliter leur accès à un logement de droit commun, en proposant :

- ✓ Un logement (en favorisant le glissement de bail dès lors que les apprentissages « du Savoir Habiter » sont assimilés et que les ressources financières le permettent notamment par l'accès à un premier emploi)
- ✓ De réaliser un diagnostic et orienter en fonction des besoins quant à l'apprentissage du français
- ✓ Un accompagnement accès à l'emploi individuel et collectif
- ✓ Un accompagnement au logement individualisé et collectif
- ✓ Des orientations vers les dispositifs de droit commun

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



Siège : 12 allée Nicole Girard Mangin 44200 Nantes
Tram 3 arrêt Wattignies ou Bus 26 arrêt Gustave Roch

LES CENTRES D'HÉBERGEMENT ET DE RÉINSERTION SOCIALE (CHRS)

Les CHRS sont des dispositifs temporaires d'hébergement et d'accompagnement global à l'insertion.

Cadre législatif

Le CHRS relève du régime de l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) qui sont habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Pour chaque CHRS, le gestionnaire et l'État concluent une convention, précisant les catégories de personnes accueillies et la nature des actions conduites en leur faveur, ou un CPOM. Le projet social doit être compatible avec le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). L'autorisation est délivrée par le préfet de département pour quinze ans. (Source)

Principales dispositions codifiées aux articles L. 345-1, L. 345-2-11, L. 345-3, L. 345-4, D. 311 à D. 311-39, R. 345-1 à R.345-7 et D. 345-11 du CASF, D. 331-96 et suivants du CCH ([Legifrance](#)).

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 (ALUR), décret d'application n° 2015-1447 du 6 novembre 2015 modifiant l'article R.345-4 CASF relatif à l'accueil et au séjour dans les CHRS.

Loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique

Décrets 2001-576 du 03 juillet 2001 et 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatifs au fonctionnement et au financement des CHRS.

Arrêté du 25 octobre 2019 fixant le contenu du cahier des charges du CPOM prévu pour les CHRS.

Circulaire UHC/IUH du 4 juillet 2008 relative à la mise en œuvre de la politique du logement et à la programmation des financements aidés de l'État pour 2008.

Missions

Établissement comprenant ou non un hébergement, chargé d'accompagner, au titre de l'aide sociale, des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à accéder ou recouvrer leur autonomie personnelle ou sociale, notamment en milieu ordinaire ou adapté (logement, emploi...).

Certains comprennent également des capacités d'hébergement d'urgence, et d'autres activités (atelier d'adaptation à la vie active...). L'action socio-éducative au sein de ces établissements se traduit par une prise en charge individualisée et globale par le biais d'un "projet d'insertion" élaboré avec la personne accueillie.

Les CHRS assurent avec le concours de travailleurs sociaux et d'équipes pluridisciplinaires, 4 missions essentielles auprès des personnes en détresse :

- 1) L'accueil et l'orientation
- 2) L'hébergement ou le logement, individuel ou collectif, dans ou hors les murs
- 3) Le soutien ou l'accompagnement social
- 4) L'adaptation à la vie active et à l'insertion sociale et professionnelle

Les CHRS n'ont pas obligation d'exercer toutes les missions définies par la loi contre les exclusions. Ils peuvent assurer totalement ou partiellement celles-ci, selon leur projet et habilitation.

Ménages

- o Le bénéfice de l'aide sociale accordée à un public très large justifie la mission et le statut CHRS, l'accueil étant lié à l'aide sociale (art. 185 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale)
- o Les ménages bénéficient, à leur demande, de l'aide sociale pour être accueillies dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou privés
- o Les personnes et les familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.
- o L'aide sociale à l'hébergement et l'insertion est, comme toute aide sociale, subsidiaire ; elle intervient lorsque les dispositifs de droit commun sont inaccessibles ou insuffisants. Elle est arbitraire, c'est-à-dire non automatique, mais il s'agit néanmoins d'un droit réel de la personne ou de la famille. Elle est spécialisée puisqu'elle s'adresse en principe à certaines catégories de population. Elle ne se réduit pas à une seule forme d'aide. Les prestations de l'aide sociale en matière d'hébergement sont des prestations en nature qui peuvent revêtir différentes formes : accompagnement social, (aide au) logement, hébergement, formation professionnelle, etc...

*N.B. : Le public BPI nécessitant un accompagnement social renforcé doit faire l'objet d'une demande auprès de l'OFII pour accéder à un centre provisoire d'hébergement (CPH).
Dès lors le public BPI ne fera pas l'objet d'une orientation en CHRS.*

Prestations Hébergement des CHRS de Loire-Atlantique

- o Les CHRS de Loire-Atlantique offrent des prestations d'hébergement et d'accompagnement pour un public générique ou à l'attention de populations particulières et définis dans leur projet et habilitation.
- o L'hébergement est dit en logement éclaté (individuel, cohabitation), en semi collectif ou en collectif. Les personnes ont un statut d'hébergés et non de locataires sauf dans le cas de la prestation CHRS Hors les murs. L'orientation et l'admission veillent à une adéquation entre les besoins repérés et les capacités de la personne à intégrer ces diverses formes d'hébergement notamment en termes de gestion d'un logement.
- o Les personnes hébergées en CHRS ne peuvent apporter leur mobilier ; seul le dispositif CHRS hors les murs demande aux personnes hébergées de se meubler.
- o Pour chaque typologie d'établissement, le droit à la vie privée (visite ou hébergement de tiers) est respecté mais la mise en œuvre de celui-ci dépend des modalités d'hébergement et règles de fonctionnement intérieur. Des solutions alternatives peuvent être accompagnées et proposées.

Diffus : mise à disposition d'un logement individuel entièrement meublé et équipé (pas de possibilité d'y apporter ses meubles). Ces logements se situent dans divers lieux de Saint-Nazaire, Nantes et son agglomération dans des immeubles privés ou sociaux dont les autres occupants sont des personnes locataires à titre personnel et non rattachées au CHRS. Ces logements sont soit pour un ménage seul (familles, isolés), soit pour 2 ou trois personnes isolées dans le cas d'un établissement proposant de la cohabitation (chambres individuelle mais avec partage des espaces communs tels le salon, la cuisine...). Cette typologie d'hébergement nécessite pour le ménage un minimum de capacité à se sentir en sécurité psychique au sein d'un logement, à l'entretenir, à assumer les actes de la vie

quotidienne (alimentation, consommation d'énergie...), à honorer le paiement d'une participation financière, et à respecter les règles fixées par les bailleurs en termes de vie en immeuble (respect du voisinage, savoir gérer ses relations sociales, respect de l'utilisation des espaces communs...).

Semi-collectif : mise à disposition d'un logement individuel entièrement meublé et équipé (pas de possibilité d'y apporter ses meubles). Ces logements individuels (familles, isolés) se situent dans un même lieu où l'ensemble des occupants sont des ménages hébergés par le CHRS. Cette typologie d'hébergement, même si elle permet de par la proximité, de faciliter les sollicitations et rencontres avec les professionnels, répond cependant en premier aux mêmes critères de capacité de vivre en logement que ceux indiqués ci-dessus concernant l'hébergement en éclaté.

La Prestation Accompagnement

- o L'accompagnement est assuré par des équipes pluridisciplinaires (travailleurs sociaux, psychologues, psychiatres, animateurs...).
- o L'intensité de l'accompagnement est définie avec la personne en fonction des besoins repérés, des actions à mettre en œuvre et des prestations offertes par les établissements.
- o Les professionnels engagent avec les ménages hébergés, des actions en interne ou en direction et avec les services du territoire, en fonction des objectifs d'insertion définis et nécessitant l'accès à des compétences de droit commun ou techniques spécifiques : administrations, services de soin, structures d'aide à la recherche d'emploi, lieu d'accompagnement à la parentalité, services tutélaires...
- o Cette méthodologie d'intervention permet au ménage de bénéficier d'un soutien ciblé et au sortir du CHRS, une meilleure préhension de son environnement en termes de services présents sur le territoire.
- o Elle facilite ainsi le maintien des droits et le recours à des prestations de droit commun en fonction des besoins.

L'accompagnement socio-éducatif

Cet accompagnement a pour vocation de se substituer à celui pouvant être exercé préalablement dans le cadre du droit commun par les travailleurs sociaux des services de secteur.

Il s'effectue selon des rencontres sur une fréquence minimale d'une fois par semaine et s'adapte aux besoins du ménage. Cet accompagnement dépend aussi des modalités d'intervention définies par les établissements au regard des ménages accueillis et des professionnels intervenant.

Il a pour objectif la mise en œuvre des actions définies dans le cadre du projet d'insertion. En fonction des CHRS et du public accueilli, les travailleurs sociaux peuvent ainsi mettre en œuvre avec les personnes hébergées des actions et démarches pour la compréhension, l'accès ou le maintien des droits (RSA, CMU-C, prestations Pôle emploi...), sur la gestion du quotidien (alimentation, hygiène...), sur le lien social, la santé, la parentalité (scolarité, lien avec les services de protection de l'enfance, loisirs...), le budget, le logement, la justice, etc.

Ces actions sont menées dans le cadre d'entretiens d'aide réguliers au sein de la structure ou au domicile mis à disposition (pour les CHRS éclaté) permettant de faire des points de situation et de définir les démarches à engager ou poursuivre, et dans un accompagnement physique aux démarches si nécessaire.

Ces actions se font vers et avec les services de droit commun du territoire dans une logique d'accompagnement vers l'autonomie.

Les CHRS à caractère collectif accompagnent en plus grande proximité la dimension d'aide à la gestion des actes du quotidien.

Certains CHRS sont pourvus de temps de psychologue ou de psychiatre

Soit par un poste en interne, soit par des vacations.

Les actions délivrées à l'attention des personnes hébergées sont des temps d'entretien à caractère thérapeutique ou d'aide au changement en fonction des missions et professionnalités intervenant (psychiatre ou psychologue). L'orientation vers un service de soins en ambulatoire (Centre Médico Psychologique...) peut être réalisée pendant la prise en charge ou en terme de continuité en fin de prise en charge.

Les interventions de psychiatre permettent aux personnes de bénéficier d'une évaluation et d'un accompagnement à la santé mentale, de bénéficier d'une compétence à l'écoute et au soutien favorisant la mobilisation de leurs capacités afin de faciliter leur inscription dans un projet d'insertion.

Les interventions de psychologue sont de l'ordre d'un soutien au changement :

Les entretiens de soutien psychologique avec un psychologue, ayant lieu dans l'institution CHRS, cherchent à poser avec le résident un cadre empathique qui ne soit pas du soin, qui ne lui indique pas qu'il souffre d'un trouble mental, mais constitue une aide au changement psychique. Dans le respect d'une éthique du Sujet, ce cadre professionnel spécifique offre une sécurité soutenant le résident dans ses processus de modification de son système de représentations mentales, permettant ainsi de réduire et de solutionner des difficultés liées à l'exclusion sociale.

Des vacations de personnel infirmier se font dans certaines structures pour des soins curatifs.

Les CHRS avec ateliers d'insertion ou de redynamisation

Des CHRS sont pourvus d'Ateliers d'Adaptation à la Vie Active (AAVA), de Centre d'Adaptation à la Vie Active (CAVA), de chantiers d'insertion, d'action de dynamisation mais aussi d'une prestation formation.

L'admission dans ces établissements intègre une prestation interne d'accompagnement à la vie active et professionnelle par une participation obligatoire à des ateliers selon les critères définis par la structure.

Ces activités professionnelles sont à caractère manuel sur des champs diversifiés : bâtiment, agriculture, maraîchage, espaces verts, cuisine, ménage, menuiserie... En fonction des cadres conventionnels de ces ateliers, des rémunérations sont attribuées.

Ces activités permettent aux personnes sans emploi en situation de difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un contrat de travail afin de faciliter leur insertion tant sur le plan social que professionnel. Il est nécessaire que les personnes soient demandeuses de ce support à la réinsertion sociale et professionnelle.

Bien que pouvant proposer des temps aménagés, ces activités nécessitent que la personne soit en demande, n'ait pas de problématique de santé trop importante, ou autre, ne lui permettant pas d'assumer les tâches confiées et un cadre de travail.

⇒ Les personnes ayant un projet professionnel déjà élaboré ne relèvent pas de ce type de dispositif.

Les professionnels mettent en œuvre des actions et activités sur la base de supports liés à leur professionnalité dans un objectif d'autonomie personnelle ou sociale.

À travers des actes du quotidien ou tournés vers des temps extérieurs, ce sont des supports importants à l'acquisition ou ré-acquisition de gestes de tous les jours et de création de lien social.

La notion de contractualisation

- o Les prestations hébergement et accompagnement social, et en fonction des structures, de soutien psychologique, de participation à des ateliers, etc... font l'objet d'une contractualisation engageant les structures et le ménage demandeur, à co-construire, conduire et évaluer un projet personnalisé d'insertion sociale (rédaction d'un projet) par des actions en interne et en liens avec un réseau de partenaires et/ou de services de droit commun (CAF, CPAM, France Travail...). La notion de contractualisation et de projet personnalisé sont définis par la loi 2002.2 du 02 janvier 2002.
- o La validation et reconduction des contrats s'effectuent en fonction de l'évaluation faite de l'inscription de la personne dans son projet d'insertion et de l'évolution de sa situation et fait l'objet d'une demande de prise en charge au titre de l'aide sociale en matière d'hébergement et d'insertion adressée aux services de l'État (DDETS).

Quelques critères liés à l'admission en CHRS

- o Les ménages orientés par le SIAO 44 vers les CHRS connaissent une association de problématiques personnelles et sociales, générant une difficulté pour définir et mettre en œuvre des démarches d'insertion avec un accompagnement par des services de droit commun. Dans ces situations il est évalué la nécessité d'un soutien régulier sur le plan socio-éducatif et psychologique.
- o Les ménages doivent adhérer à cette forme d'accompagnement allant de la présence de professionnels au quotidien, à un minima d'une rencontre hebdomadaire en fonction des prestations des établissements au regard des publics accueillis et modalités d'hébergement.
- o Pour les ménages sans ressources, une prestation en nature ou financière peut être apportée par des CHRS afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins élémentaires.
- o Pour les ménages avec ressources, une contribution au financement de la prestation hébergement et accompagnement peut être demandée en fonction des critères légaux définis. Cette contribution est un pourcentage des ressources du ménage.
- o **Concernant les ménages avec enfants uniquement de moins de trois ans : la prise en charge des ménages avec enfants de moins de trois ans relève prioritairement du champ de la protection maternelle et infantile, non en lien avec une problématique de logement seule. L'orientation de ces compositions familiales vers des CHRS ne peut être validée que sous réserve d'une habilitation spécifique de la structure ou de dérogation des services de l'État.**
- o Les ménages avec animaux ne peuvent être admis en CHRS sauf si le dispositif est pourvu d'un équipement à cet effet, ou sous dérogation au règlement intérieur validée par les Directions d'établissements en fonctions de critères définis.

La spécificité d'orientation vers le CHRS Solidarité Femmes Loire-Atlantique

Le CHRS Solidarité Femmes a une compétence pour l'accueil en urgence et insertion de femmes, avec ou sans enfants, victimes de violences conjugales. Pour les admissions sur les places insertion du CHRS Solidarité Femmes Loire-Atlantique, l'orientation par le SIAO Insertion s'effectue actuellement dans le cadre d'une coordination et de transmission d'information concernant une problématique apportée à la connaissance du SIAO et pouvant relever des compétences spécifiques de cet établissement.

Il convient donc de privilégier une interpellation directe de cet établissement.

Fiches d'établissements

-

CHRS

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ANEF-FERRER

Organisme Gestionnaire : Association ANEF-FERRER

Adresse : 11 bis Boulevard des Martyrs Nantais, 44200 Nantes

Tél : 02 40 48 05 33

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30 / 13h30 -17h

Site Internet : anef-ferrer.fr

TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS EN ÉCLATÉ en COHABITATION

Logements individuels (1 chambre sur le collectif, sinon T3/T4 en cohabitation) sur site où sur la ville de Nantes, meublés et équipés
Pas de possibilités d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable
Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...).

ÉQUIPE

- 1 équipe de direction :
- 1 responsable d'établissement, 1 chef de service éducatif
- 1 psychologue
- 1 équipe éducative de travailleurs sociaux
- 1 secrétaire
- 1 agent technique
- 1 veilleur de nuit

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes isolées

Âge : de 18 à 25 ans

Nombres de places : 17 places dont 16 en cohabitation et 1 en foyer



HORAIRES D'OUVERTURE

Arrivée entre 14h et 16h et ouvert en journée pendant la durée du séjour



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion

- Proposer un logement temporaire.
 - Lutter contre l'exclusion par l'accueil, l'hébergement, l'accompagnement social et psychologique, l'insertion professionnelle et la formation.
 - Aider à l'insertion ou la Réinsertion par un Accompagnement Socio-Éducatif et un soutien psychologique adaptés
 - Accompagnement social individualisé et contractualisé dans le cadre du respect mutuel et de collaboration, soutenu par un personnel qualifié et dans le cadre d'un travail en partenariat et en réseau. Accompagnement par l'aide, le soutien, le conseil. Accompagnement physique et moral.
 - Proposition d'animation, ateliers à thèmes et organisation de soirées et sorties.
 - Autre activité du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)
- 2 places CHRS dans le cadre du dispositif AC.SE

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



11 bis Boulevard des Martyrs Nantais, 44200 Nantes
Tramway ligne 2 et 3 : arrêt « Wattignies »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale AMETIS - Site ATLAS

Organisme Gestionnaire : Association Saint Benoit Labre

Adresse : 2 rue François Hennebique, 44300 Nantes

Tél : 02 51 82 28 66

Du lundi au vendredi 8h-12h / 14-18h

Messagerie : secretariat@asbl44.com

Site Internet : asbl44.com



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS ÉCLATÉ

Logements meublés et équipés (50% en studio, 50% en T3)

Pas de possibilité d'apporter son mobilier

Espace détente : internet, location de DVD, de livres, etc...

Accessibilité au port de bracelets électroniques



ÉQUIPE

1 responsable du pôle logement

1 chef de service éducatif

1 équipe éducative de travailleurs sociaux

1 service logistique

Intervention à la demande d'un psychologue pour un nombre cadré de rencontres avant orientation sur le droit commun



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, Femmes isolé(e)s et Couples

Âge : de 18 à 60 ans

Nombres de places : 97 places



HORAIRES D'OUVERTURE

Arrivée entre 14h et 16h et ouvert en journée pendant la durée du séjour.



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Admis selon les modalités définies par le règlement intérieur



ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion

- Proposer un logement temporaire comme outil éducatif au projet de la personne
- Accompagnement social individualisé et contractualisé permettant l'accès aux droits et à la mise en œuvre de démarches d'insertion
- Mise en place d'activités de loisirs
- Travail en réseau et en partenariat
- Intégré au dispositif d'appartements mutualisés pour permettre à une personne isolée d'exercer un droit d'hébergement de ses enfants

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



2, rue François Hennebique, 44300 Nantes
Tram 1 - arrêt Halvèque

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale AMETIS - Site de La TANNERIE

Organisme Gestionnaire : Association Saint Benoit Labre

Adresse : 10 rue de la Tannerie, 44100 Nantes

Tél : 02 40 71 64 44

Du lundi au vendredi 8h-12h / 14-18h

Messagerie : secretariat@asbl44.com

Site Internet : asbl44.com



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS COLLECTIF

Chambres individuelles avec douches et toilettes personnelles

Pas de possibilités d'apporter son mobilier

Salle de restauration collective, salle de loisirs, salle TV, bagagerie, une laverie, ordinateurs en libre service et accès WI-FI

Une infirmerie

ÉQUIPE

1 responsable d'établissement,

1 équipe éducative de travailleurs sociaux

1 agent technique pour les 2 sites collectifs

1 agent administratif pour les 2 sites collectifs

Intervention d'un médecin et d'un psychologue une fois par semaine

PUBLIC ACCUEILLI

Hommes ou Femmes isolé(e)s

Âge : de 18 à 60 ans

Nombres de places : 20 places dont 5 en appartement à proximité du site



HORAIRES D'OUVERTURE

Arrivée entre 14h et 16h. et ouvert en journée pendant la durée du séjour?



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Chiens admis dans deux chambres et possibilité d'un accueil en chenil interne à la nuitée en fonction des disponibilités

ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion

- Proposer un logement temporaire en chambre individuelle au sein d'un collectif.
- Soutien pour résoudre des difficultés sociales ou surmonter une situation difficile. Le foyer est un lieu de repos, de soins, de satisfaction de besoins essentiels : logement, nourriture, hygiène et surtout d'élaboration de projets d'avenir et de reconstruction.
- Accompagnement social personnalisé et contractualisé dans le cadre du respect mutuel et de collaboration, soutenu par un personnel qualifié et dans le cadre d'un travail en partenariat et en réseau.
- Ateliers d'animation et de loisirs.
- Intégré au dispositif d'appartements mutualisés pour permettre à une personne isolée d'exercer un droit d'hébergement de ses enfants.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



10 rue de la tannerie, 44100 Nantes
Tramway ligne 1 : arrêt « Égalité »
Bus 70 : arrêt « Jean Macé »
Chronobus 1 : arrêt « Jean Macé »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - Solidarité Estuaire - FEMMES

Organisme Gestionnaire : Association Solidarité Estuaire

Adresse : 102 Rue Gambetta, 44000 Nantes

Tél : 02 40 73 67 15

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14-17h

Messagerie :

Site Internet : solidarite-estuaire.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS COLLECTIF et EN ÉCLATÉ

6 Chambres individuelles au sein d'un collectif (possibilité de cuisiner) 9 appartements individuels sur site et 7 appartements hors sites, meublés et équipés

Pas de possibilités d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable

Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)

Multi-accueil partagé avec les habitants du quartier dans le cadre d'un nombre limité de places à la journée.

 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

Une directrice d'établissement

1 chef de service éducatif

1 équipe éducative de travailleurs sociaux

1 secrétaire

1 agent technique

PUBLIC ACCUEILLI

Femmes avec ou sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 54 places dont 40 en insertion en diffus (16 appartements) et 14 en urgence au sein d'un collectif (7 chambres indépendantes). Les logements sont meublés et équipés.



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion par le logement

Proposer un logement temporaire

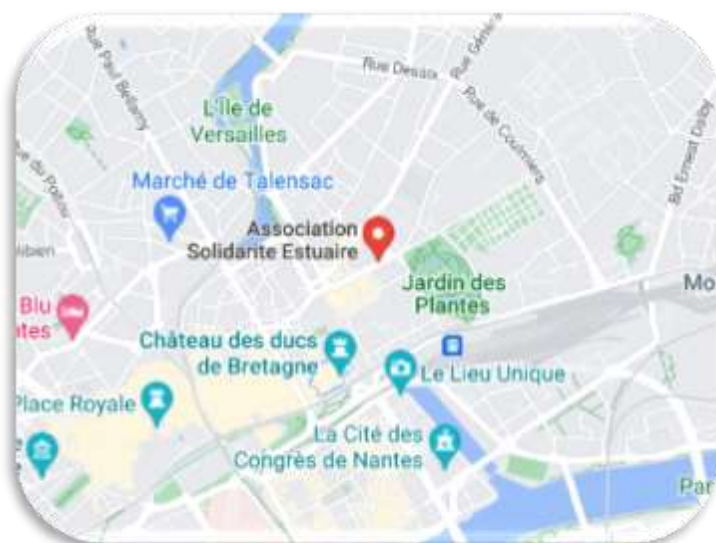
Accompagnement à la parentalité

Proposer aux personnes un accompagnement individualisé leur permettant d'ouvrir et de maintenir leurs droits et d'acquérir ou renforcer leurs compétences personnelles favorisant leur autonomie.

Intégré au dispositif d'appartements mutualisés pour permettre à une personne isolée d'exercer un droit d'hébergement de ses enfants.

- Autre activité du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)
Accueil d'urgence de femmes isolées avec enfants

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



102 Rue Gambetta, 44000 Nantes
Tramway ligne 1 : arrêt « Gare SNCF »
Bus 11 ou 12 : arrêt « Trébuchet »
Chronobus 1 : arrêt « Trébuchet »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale FRANCE HORIZON

Organisme Gestionnaire : France Horizon

Adresse : 8 Avenue des Thébaudières - 26ème étage - aile C, 44800 Saint-Herblain

Tél : 02 40 35 48 51

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h / 14-17h

Messagerie : nantes@france-horizon.fr

Site Internet : france-horizon.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS COLLECTIF et EN ÉCLATÉ

Logements individuels (du studio au T4) sur l'agglomération nantaise, meublés.

Pas de possibilités d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)

 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 équipe de direction : 1 directrice régionale, 1 chef de service, 1 adjoint de direction

1 psychologue (obligation de le rencontrer à l'admission)

1 équipe éducative de travailleurs sociaux

1 secrétaire

1 agent technique

1 coordinatrice logistique



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, Femmes, Couples avec ou sans enfants

Âge : à partir de 18 ans

Nombres de places : 65 places CHRS insertion
+ 13 places urgence



Pas de logement pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Sous réserve d'acceptation de la Direction
selon des obligations et critères définis



ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion par le logement

Proposer un logement temporaire

Aider à l'insertion ou la Réinsertion par un Accompagnement Socio-Éducatif et un soutien psychologique adaptés

Proposer aux personnes au regard de leurs difficultés rencontrées en termes économiques, de logements, familiales, d'emploi, de santé (etc...) de les soutenir dans un processus dont ils seront les premiers acteurs.

Accompagnement social individualisé et contractualisé dans le cadre du respect mutuel et de collaboration, soutenu par un personnel qualifié et dans le cadre d'un travail en partenariat et en réseau.

➤ Autre activité du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)

Dans le cadre de ses missions, une priorité d'hébergement est donnée aux Français rapatriés de l'étranger par le Ministère des Affaires Étrangères. Pour autant, le CHRS est accessible à tout ménage nécessitant un accompagnement de type CHRS insertion

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



8 Avenue des Thébaudières – 26^{ème} étage - aile C - 44800 Saint-Herblain
Tramway ligne 3 : arrêt « Sillon de Bretagne »
Bus 54 ou 89 : arrêt « Thébaudières »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale JEUNES - TREMLIN INSERTION - LE GUÉ

Organisme Gestionnaire : Association Solidarité Estuaire

Adresse : 17 rue du Gué Robert, 44000 Nantes

Tél : 02 40 29 01 18

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14-17h

Messagerie :

Site Internet : solidarite-estuaire.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS COLLECTIF et EN ÉCLATÉ

Chambres individuelles avec lavabo au sein du collectif, ou appartements éclaté en colocation

Pas de possibilités d'apporter son mobilier

Salle de restauration collective, Salle polyvalente pour loisirs et ateliers, salle multimédia, laverie-buanderie

 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 équipe de direction : une directrice et un chef de service éducatif

1 équipe éducative

1 agent technique de travailleurs sociaux

1 agent administratif

1 veilleur de nuit

PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés

Âge : 18 - 30 ans

Nombres de places : 24 places



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion par le logement

Proposer un logement temporaire en chambre individuelle au sein d'un collectif ou en appartement en cohabitation.

En fonction des besoins et demandes de chacun, il est proposé un accompagnement pour soutien aux droits sociaux, faire face à ses devoirs et obligations, trouver une autonomie financière, trouver un rythme et un équilibre de vie, accéder à un logement autonome...

Accompagnement social individualisé et contractualisé dans le cadre du respect mutuel et de collaboration, soutenu par un personnel qualifié et dans le cadre d'un travail en partenariat et en réseau.

Démarches d'insertion à effectuer en journée.

Ateliers sport, écriture, multimédia.

Intégré au dispositif d'appartements mutualisés pour permettre à une personne isolée d'exercer un droit d'hébergement de ses enfants.

➤ Autre activité du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)

4 places dans le cadre de l'urgence sociale (via le 115)

Appartements Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

Dispositif « La R'Source »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale **L'ÉTAPE**

Organisme Gestionnaire : Association L'Étape

Adresse accueil : 1 Avenue de l'Angevinière 20^{ème} étage Aile A, 44800 Saint Herblain

Adresse postale : 1 Avenue des Thébaudières, 44800 Saint Herblain

Tél : 02 51 83 12 92 - Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h / 14-17h

Messagerie : letapeinsertion@etape-association.fr

Site Internet : letape-association.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS COLLECTIF et EN ÉCLATÉ

Logements individuels (du studio au T5) meublés et équipés.

Pas de possibilité d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable de la Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)

⇒ Un accueil possible pour une personne placée sous surveillance électronique mobile



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine, permanence un temps de week-end, puis astreinte téléphonique)

1 Equipe de Direction : 1 Directeur, 3 Cheffes de Service Éducatif, 1 responsable administrative, 1 responsable logistique

1 psychologue

3 Equipes éducatives de travailleurs sociaux

2 secrétaires

4 agents techniques



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes et femmes isolés avec ou sans enfants, couples avec ou sans enfants

Âge : 18 - 60 ans, pas de limite d'âge pour les enfants

Nombres de places : 149 places (CHRS insertion en éclaté + places CHRS insertion hors les murs)



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Sous réserve d'acceptation de la Direction selon des obligations et critères définis



ACTIVITÉS DU de l'Étape Insertion (compétence d'orientation SIAO et partenariat d'orientation SIAO)

➤ Un dispositif insertion par le logement

Proposer un logement temporaire

Aider à l'insertion ou la Réinsertion par un Accompagnement Socio-Éducatif adapté

Proposer aux personnes au regard de leurs difficultés rencontrées en termes économiques, de logement, familiales, d'emploi, de santé (etc...) de les soutenir dans un processus dont ils seront les premiers acteurs.

Accompagnement social individualisé et contractualisé dans le cadre du respect mutuel et de collaboration, soutenu par un personnel qualifié et dans le cadre d'un travail en partenariat et en réseau.

Expertise d'accompagnement des familles et des personnes en lien avec la justice

➤ Autres activités du CHRS (hors compétence d'orientation SIAO Insertion) :

Un dispositif d'accueil temporaire d'urgence (en lien avec le pôle urgence du SIAO - EMSH)

Un dispositif d'accueil de personnes sous main de justice dans le cadre d'une réquisition

Un dispositif AC.SE (pour des personnes victimes de la traite des êtres humains)

Un dispositif IML (Plateforme Trajet)

Un dispositif EMPEX (Prévention des expulsions)

Un dispositif AVDL DALO

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



30 rue Jacques CALLOT, 44100 Nantes
Chronobus C6 : arrêt « Saint-Laurent » ou « Perron »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale **LA PARENTHÈSE**

Organisme Gestionnaire : Centre Communal d'Action Sociale de Nantes

Adresse : 44 route de Rennes, 44300 Nantes

Tél : 02 40 99 30 84

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-18h



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS EN ÉCLATÉ en COHABITATION

Logements individuels sur la ville de Nantes, meublés et équipés (du T1 au T4)

Pas de possibilités d'apporter son mobilier, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)



ÉQUIPE

1 équipe de direction :
responsable d'établissement
cheffe de service éducatif
secrétaire, chargée d'accueil
2 psychologues
1 animateur social



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes, Femmes, couples avec ou sans enfants
Âge : de 18 à 60 ans

Nombres de places : 105 places en CHRS
insertion en diffus dont 13 places pour des
personnes vivant seules



Accessibilité de certains logements pour
personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Sous réserve de l'accord de la Direction et à
l'exclusion des NAC et des chiens de
catégorie 1



ACTIVITÉS DU CHRS

⇒ Un dispositif Insertion par le logement

Proposer un hébergement temporaire en diffus dans un logement meublé adapté aux besoins du ménage

Accompagner la Réinsertion et l'accès durable au logement par un accompagnement psycho-socio-éducatif intensif

Mettre en place un accompagnement global donnant lieu à la co-construction d'un projet individualisé

Permettre à une personne résidente au CHRS d'exercer le droit de visite et d'hébergement de ses enfants en proposant l'accueil dans un appartement mutualisé.

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale LES EAUX VIVES EMMAÛS

Organisme Gestionnaire : Association Les Eaux Vives Emmaüs

Adresse (siège) : 2 rue d'Hendaye, 44200 Nantes

Tél : 02 40 51 80 91 24 - Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14-17h

Messagerie : direction.siege@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : leseauxvives.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS en ÉCLATÉ

Logements individuels sur la ville meublés et équipés.

Pas de possibilités d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable de la Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)

 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 directeur

1 chef de service éducatif

1 équipe éducative de travailleurs sociaux

1 secrétaire



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés (principalement), couples, familles

Âge : 18 - 60 ans

Nombres de places : 16 places CHRS insertion
+ 3 places stabilisation



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Sous réserve d'acceptation de la Direction selon des obligations et critères définis



ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion par le logement

Accueillir et héberger en logement temporaire.

Aider à l'insertion ou la Réinsertion par un Accompagnement Socio-Éducatif adapté

➤ Autre activité du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)

Un dispositif d'accueil d'urgence (via le 115)

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun



Siège : 2 rue d'Hendaye, 44200 Nantes
Chronobus C4 arrêt Bonne Garde ou Clos Toreau

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale TRAJET

Organisme Gestionnaire : Association Trajet

Adresse : 3 rue Robert Schumann, 44400 Rezé

Tél : 02 51 11 00 00

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30 / 14-17h

Messagerie : chrs@asso-trajet.fr

Site Internet : asso-trajet.fr

TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS en ÉCLATÉ ; COHABITATION pour les hommes isolés, en ÉCLATÉ pour couples et familles

Appartement du studio au T4 entièrement meublés et équipés

Pas de possibilités d'apporter son mobilier

 **ÉQUIPE** (présence professionnelle en journée de semaine, permanence un temps de week-end, puis astreinte téléphonique)

1 directrice, 1 adjointe de direction pôle logement

1 équipe éducative de travailleurs sociaux

1 psychiatre

1 agent technique

2 veilleurs de nuit

1 agent administratif, 1 agent comptable

PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés (principalement), couples, familles

Âge : 18 - 60 ans

Nombres de places : 71 places CHRS insertion



Accessibilité de certains logements pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis

ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion par le logement

Proposer un logement temporaire en cohabitation- ou en individuel en fin de séjour

Possibilité d'exercer son droit de visite et d'hébergement pour les hommes isolés parents, dans le cadre d'un logement mutualisé avec d'autres établissements.

Objectifs : accueillir, héberger. Réacquérir ou consolider une autonomie sociale, financière et professionnelle.

Accompagner dans l'acquisition des droits. Élaborer un projet personnalisé et le mettre en œuvre.

Accompagnement social individualisé et contractualisé dans le cadre du respect mutuel et de collaboration, soutenu par un personnel qualifié et dans le cadre d'un travail en partenariat et en réseau.

Intégré au dispositif d'appartements mutualisés pour permettre à une personne isolée d'exercer un droit d'hébergement de ses enfants.

+ Un dispositif insertion par l'hébergement et l'accompagnement social :

Ateliers de travail : 8h15-16h15 sur 4 jours avec repas le midi. Rétribution mensuelle.

Possibilité de signer un contrat aidé

➤ Autre activité du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)

4 places dans le cadre de l'urgence sociale (via le 115)

Contrat avec la pénitencière via des placements extérieurs et une convention hébergement pour des personnes en fin de peine pour sortants de détention

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



3 rue Robert Schumann, 44400 Rezé
Chronobus C4 : arrêt « Ragon »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

LA RÉSIDENCE

Organisme Gestionnaire : Association Solidarité Estuaire

Adresse : 39 bis rue François Voltaire, 44600 Saint-Nazaire

Tél : 02 40 53 37 63

Standard téléphonique : du lundi au vendredi 9h-12h30 (sauf le jeudi matin) / 13h30-17h

Messagerie : direction@solidarite-estuaire.fr

Site Internet : solidarite-estuaire.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS en ÉCLATÉ

Logements individuels (du T1 au T5) sur la ville de Saint-Nazaire, meublés et équipés.

Un logement en cohabitation pour deux hommes isolés

Pas de possibilités d'apporter son mobilier sauf sur dérogation préalable Direction et dans un cadre très limité, possibilité d'amener ses petits équipements et biens personnels (linge, télévision...)



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine puis astreinte téléphonique)

1 directeur

1 directeur adjoint

1 chef de service éducatif

1 équipe éducative de 7 travailleurs sociaux

1 secrétaire



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés (principalement), couples, familles

Âge : 18 - 60 ans (avec enfant jusqu'à 18 ans)

Nombres de places : 44 places CHRS insertion



Accessibilité d'un logement pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Sous réserve d'acceptation de la Direction selon des obligations et critères définis



LES ACTIVITÉS DU CHRS

➤ Un dispositif Insertion par le logement

Accueillir et héberger de manière temporaire dans un appartement du parc social.

Proposer un accompagnement global adapté et individualisé, pour permettre aux personnes de retrouver leur autonomie personnelle et sociale durable aux fins de favoriser leur sortie d'hébergement vers un habitat adapté ou un logement autonome.

Proposer des activités collectives pour favoriser le lien social

➤ Autres activités du CHRS : (hors compétence d'orientation SIAO Insertion)

Un dispositif d'accueil d'urgence

Un service d'Accueil Maternel

Un dispositif Silapsy (partenariat Silène, Solidarité Estuaire, psychiatrie pour l'accès et le maintien en logement des personnes en souffrance psychique)

Des mesures AVDL

Une permanence pour femmes victimes de violences (SAS : Service D'Accueil et de Soutien)

Une convention avec le dispositif AC.SE (dispositif national d'accueil et de protection des femmes victimes de la traite)

Un service d'hébergement d'urgence pour demandeur d'asile (AT-SA)

Un service d'accompagnement social (mesure ALI) des personnes hébergées dans les logements d'urgence de Saint Nazaire et des communes de la CARENE et de CAP ATLANTIQUE et un service ALI Sous-Location

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



39 Bis Rue François Voltaire, 44600 Saint-Nazaire
Ligne U2 : arrêt « Mozart »
Ligne structurante Hélyce : arrêt « Sunderland »

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale - SOLIDARITÉ FEMMES 44 - Insertion et Urgence

Organisme Gestionnaire : Association Solidarité Femmes de Loire-Atlantique

Adresse : 23 rue Jeanne d'Arc 44000 Nantes

Tél : 02 40 12 09 60 | Écoute : 02 40 12 12 40

Standard téléphonique : du lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30-17h30

Messagerie : contact@solidaritefemmes-la.fr

Site Internet : solidaritefemmes-la.fr

Spécificité : possibilité d'admission directe en urgence et en insertion, ou via une demande SIAO pour l'insertion.



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHRS en ÉCLATÉ

24 places en CHRS insertion (11 femmes avec ou sans enfant)
Les hébergements sont collectifs et sécurisés par un secret d'adresse



ÉQUIPE (présence professionnelle en journée de semaine)

- 1 directrice
- 1 RAF
- 1 assistante de direction
- 1 psychologue
- 16 travailleuses sociales
- 1 maîtresse de Maison
- 1 animatrice jeunesse



PUBLIC ACCUEILLI

Femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales avec ou sans enfant(s) par mise en place d'un accompagnement avec ou sans hébergement.

Âge À partir de 18 ans sans limitation d'âge (nb : les enfants majeurs de sexe masculin ne peuvent bénéficier d'une prise en charge)

Nombres de places : 45 places CHRS



Accessibilité d'un logement pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non Admis sauf chien d'assistance



ACTIVITÉS de l'association quand accompagnement sans hébergement

- Accueils collectifs : temps d'échanges collectifs et confidentiels entre femmes victimes.
- Accueil de jour :
 - espace multimédia, téléphones, bagagerie, adresse postale, cuisine, salle de jeux pour les enfants, coin repos
 - pour des démarches, une pause
 - entretien sans rendez-vous pour une urgence ou non (demande d'hébergement)

Et du CHRS

- Un accompagnement individuel global et spécifique en lien avec les violences conjugales
- Le contrat en CHRS insertion est de 3 mois
- Prérequis :
 - évaluation : entretien téléphonique ou physique puis passage en commission d'hébergement
 - besoin de mise en sécurité
 - besoin d'un hébergement
 - acceptation des conditions d'hébergement (collectif + accompagnement)

① ACTIVITÉS du CHRS Urgence

- Le contrat en CHRS Urgence est de 15 jours, renouvelable.
- Prérequis :
 - évaluation : entretien téléphonique ou physique ;
 - besoin de mise en sécurité car danger immédiat
 - absence de solution d'hébergement sécurisé dans le réseau personnel de la femme victime
 - ⇔ acceptation d'un hébergement en collectif
- accompagnement lié aux violences conjugales

21 places en CHRS urgence (7 femmes avec ou sans enfant) pour une mise en sécurité

Possibilité de quelques nuits à l'hôtel femme avec ou sans enfant.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



23 Rue Jeanne d'Arc, 44000 Nantes
Tramway ligne 2 : arrêt « 50 Otages »
Tramway ligne 3 : arrêt « Viarme »

- C2 arrêt Talensac
- 12 arrêt Talensac
- 23 arrêt Talensac

LE DISPOSITIF D'URGENCE SOCIALE EN LOIRE-ATLANTIQUE



Fonctionnement et associations partenaires

Le 115 : un numéro unique et gratuit

La circulaire initiale en date du 30 mai 1997, instaure le 115 en tant que numéro d'urgence à 3 chiffres.

Les missions exercées dans le cadre de la circulaire de création des SIAO en date du 08/04/2010 viennent compléter la circulaire de 1997.

La loi ALUR du 24 mars 2014 mentionne un portage du numéro d'urgence 115 par le SIAO
Les articles L.345-2 et L.345-2-1 du code de l'action sociale et des familles, posent le cadre légal de la veille sociale :

« Dans chaque département est mis en place, sous l'autorité du représentant de l'État, un **dispositif de veille sociale chargé** d'accueillir les personnes sans abri ou en détresse, de procéder à une première évaluation de leur situation médicale, psychique et sociale et de les orienter vers les structures ou services qu'appelle leur état ».

Les établissements mentionnés dans l'article L. 312-1 informent en temps réel le service 115 de leurs places vacantes, qui les répartit en fonction des sollicitations quotidiennes des personnes. Le 115 gère les places qui lui sont attribuées mais n'a pas de capacité à en créer de nouvelles : **ceci est une prérogative de l'État.**

Le recueil de ces données et le travail d'évaluation des besoins par les écoutants sociaux offrent diverses possibilités d'orientation des ménages :

- Selon les disponibilités, vers des structures d'accueil adaptées pour une mise à l'abri à la nuitée (une ou plusieurs nuits en fonction des critères de vulnérabilité)
- Vers un service approprié en fonction de ses besoins tel que : Vestiaire, Bagagerie, Accueil de jour, Bains-douches, Médecins Du Monde, la PASS, les UMP, Hôtel Dieu, UGOMPS, Planning familial, etc...
- Sur le service social de secteur pour poursuite ou mise en place d'un suivi social : en fonction des démarches effectuées par le demandeur ADELIS, CCAS, EDS, MAJ, FTDA, Mairie, Ambassade, Consulat, Préfecture (...)



Le SIAO 44 utilise un outil unique et national, le SI SIAO, permettant de centraliser les demandes de mise à l'abri ou de prestations faites au 115. Les fiches des ménages sont modifiables par tous les travailleurs sociaux ayant un accès au SI SIAO.

Les informations enregistrées sur l'application métier permettent :

- D'assurer un suivi du parcours des demandeurs
- D'assurer une équité de mise à disposition des places d'urgence par un système de rotation des demandes selon un nombre de nuitées accordées
- De coordonner les interventions avec l'équipe mobile du SAMU SOCIAL et le service Insertion du SIAO 44

LES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

Les Centres d'Hébergement d'Urgence (C.H.U.) proposent un hébergement temporaire de ménages sans abri.

Cet hébergement s'effectue sur des durées courtes (d'une à plusieurs nuits) dans le cadre d'un accueil immédiat. À cet hébergement peut être associé un accompagnement social permettant d'accéder ou de recouvrer ses droits et de permettre l'accès à une solution de logement autonome ou proposer une orientation sur un dispositif adapté à la situation (dont les structures d'hébergement social).

Le code de l'action sociale et des familles (CASF) définit les missions d'urgence de tout centre d'hébergement d'urgence.

Le CASF ne précise pas que ces missions ne sont assurées que par les CHRS : des établissements sont sous statut CHRS qui ont des activités d'urgence, d'autres établissements sont hors statut CHRS (sous convention de subvention) mais assurent également des activités d'urgence. Ce panel de dispositifs doit permettre d'apporter une meilleure réponse aux besoins des personnes en situation de détresse sociale. Certains établissements sont ainsi spécialisés dans l'accueil d'urgence, d'autres permettent d'assurer une continuité de l'urgence vers l'insertion en fonction des besoins et capacités de la personne.

Les conditions d'accueil peuvent différer quelque peu selon les dispositifs et les établissements mais le principe de disponibilités des places à court terme doit être appliqué.

Ces établissements sont ouverts 365 jours par an, mais n'assurent pas tous une possibilité de rester en journée en cas de positionnement de la personne pour plusieurs nuits. Dès lors, sur certains établissements, la personne hébergée doit quitter l'établissement le matin et ne peut s'y représenter qu'à l'heure inscrite dans ses modalités de fonctionnement. En journée, le relais peut être alors pris par les lieux d'accueil de jour.

La loi précise que « *Toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence* ».

Les prestations qui doivent être fournies par un centre d'hébergement d'urgence sont indiquées dans l'article L.345-2-2 :

« Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptibles de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier. »

L'accès aux places d'urgence

Sur la Loire-Atlantique, l'accès aux places disponibles est géré par la plateforme téléphonique 115.

*Les orientations sur les **places urgence** des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale*

Pour la mise à l'abri des familles elles s'effectuent via la saisine du 115 qui procède aux orientations en fonction de la disponibilité de place et dans un travail d'articulation avec les établissements.

La typologie de public et la modalité d'hébergement peuvent néanmoins différer de celles conventionnées dans le cadre des places insertion.

Le ménage est pris en charge au sein d'un collectif ou sur des appartements en éclaté.

La prise en charge revêt un caractère de mise à l'abri de court terme avec un objectif de permettre à la famille en fonction de ses capacités, d'accéder à un logement de droit commun ou à une place d'hébergement d'insertion ou de logement accompagné.

Sur Nantes Métropole, 7 établissements procèdent à de la mise à l'abri de familles par mise à disposition d'un appartement

CHRS Anef-Ferrer : de type éclaté en cohabitation pour familles (couples et personnes isolées - avec enfants)

CHRS femmes : de type collectif pour femmes isolées ou femmes avec enfants

CHRS Étape : de type éclaté en individuel pour couples avec ou sans enfant, et hommes isolés avec enfants

CHRS France Horizon : 6 places en appartement

CHRS La Parenthèse : places familles en appartements

CHRS Solidarité Estuaire : places familles en hôtel-appartements

CHRS Trajet : place familles en appartement

L'association Solidarité Femmes de Loire Atlantique procède à de la mise à l'abri de femmes victimes de violences.

[La sollicitation de cet accès d'urgence se fait en direct auprès de cette association sans saisine du 115.](#)

Sur le bassin de Saint-Nazaire, l'association Solidarité Estuaire propose 11 places d'urgences cogérées avec le service d'urgence et d'insertion sociale (S.U.I.S)

Le Principe de Continuité

La loi relative au droit au logement opposable de mars 2007 a introduit un principe de continuité de l'hébergement en centre d'urgence. Ainsi, toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée.

Le CASF précise que le principe de continuité doit pouvoir y être garanti ainsi que, depuis 2009, un droit à l'accompagnement social.

Sa durée ne peut excéder un mois (renouvelable) du fait de l'habilitation au titre de l'accueil d'urgence.

L'accompagnement dans le cadre de l'urgence sociale

La référence sociale initiale (EDS, CCAS, AFEP, MAJ de l'Anef-ferrer...) doit être maintenue tant pour les personnes isolées que pour les familles ; l'accompagnement des professionnels de l'établissement accueillant s'effectuant en complémentarité de celle-ci.

En fonction des modalités propres à chaque structure, les professionnels accompagnent dans les actes du quotidien, dans l'écoute, l'information et l'orientation

Dans le cadre de relations et d'instances partenariales le SIAO 44 veille à permettre aux bénéficiaires d'une mise à l'abri de construire un parcours d'insertion leur permettant d'accéder à un dispositif de l'AHJ ou à un logement de droit commun. Ce parcours vers l'insertion est mis en œuvre en fonction des capacités et besoins des personnes.

Le signalement d'une personne à la rue

Le signalement d'une personne à la rue permet de déclencher un processus d'action favorisant la recherche d'une solution à sa situation de détresse.

Avant de signaler une personne à la rue, il apparaît opportun de pouvoir engager un échange avec elle afin de s'assurer que sa situation relève bien de l'urgence et si tel est le cas, de pouvoir engager des actes qui ne se substituent pas à sa responsabilité, ses capacités et le respect de ses choix.

En cas d'urgence vitale, le seul acte à réaliser est de composer le numéro d'appel des services de secours le 18 (pompiers) et /ou le 15 (SAMU).

Pour toute demande d'hébergement de la personne, invitez celle-ci à contacter le 115. La réponse se fait uniquement par téléphone.

Suite aux éléments délivrés, une orientation peut être proposée. L'équipe du [Samu Social](#) peut être aussi mobilisée pour aller à la rencontre de la personne, affiner l'évaluation sociale et sanitaire de sa situation, et déclencher par la suite les actions en rapport avec les besoins relevés.

FICHES ÉTABLISSEMENTS DES CENTRES D'HÉBERGEMENT D'URGENCE pour personnes isolées et couples

- Pour rappel, l'accès aux places d'urgence s'effectue via une orientation prononcée par le 115 suite à un appel du ménage.
 - Aucun accès en direct sur la structure n'est possible.
- Chaque structure possède un règlement intérieur, qui s'impose à toute personne. Le non-respect de ce règlement intérieur peut conduire la structure à prononcer une fin de mise à l'abri à caractère provisoire.

Centre d'Hébergement d'Urgence LA MAISON DE COLUCHE

Organisme Gestionnaire : Les Restaurants du Cœur de Loire-Atlantique

Adresse : 37 chemin de la Pâtur, 44300 Nantes

Tél : 02 40 52 19 20

Messagerie : ad44.maisondecouluche@restosducoeur.org

Site internet : www.restosducoeur44.org



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres individuelles : lavabo, lit, meuble et étagère.

Pas de possibilités d'apporter son mobilier

Un « espace réfectoire » (petit déjeuner, goûter, dîner), un « espace détente » (bibliothèque, TV...), un « espace jardin » permettant aux personnes de s'isoler et d'être au calme.



ÉQUIPE

1 Responsable de service

1 intervenant social

1 équipe de référents d'hébergement et d'accueil



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes ou femmes isolé(e)s et couples

Âge : 18 ans et plus

Nombres de places : 12 places femmes, 17 places hommes, 1 chambre pour personnes à mobilité réduite ou 2 places couple à la nuitée.

Nb : ces places peuvent être mobilisées pour le principe de continuité ce qui laisse de disponibles 6 places femmes sur les 12 et 8 places hommes sur les 17.



HORAIRES D'OUVERTURE

De 16h à 10h du lundi au vendredi, 16h à 13h le samedi et ouverture toute la journée le dimanche.



Accessibilité de 2 chambres pour personnes à mobilité réduite : douche et toilettes intégrés à la chambre



ANIMAUX

9 chiens ou chats uniquement sont acceptés par jour, maximum 2 par chambre.



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

Prise en charge par le biais d'un contrat de séjour temporaire ; c'est un hébergement qui s'inscrit dans un renouvellement mensuel pour les personnes en Principe de Continuité.

Entretiens et formalisation d'un contrat déclenchant le principe de continuité et l'accompagnement social sur trois axes : le logement (degré d'autonomie, vie en collectif...) pour définition d'un projet (CHRS, sous location, maison relais...) ; les soins (repérage et accompagnement de troubles addictifs, des fragilités et rechutes...) pour aide à l'abstinence et orientations vers les services de soins appropriés (consultations, cures...) et lien avec l'ELPP ; l'emploi (soutien aux démarches de retour à l'emploi, lien avec la maison de l'emploi et l'unité emploi...).

Prestations offertes aux résidents de l'urgence et en contrat de séjour temporaire (PC) : au quotidien (laverie, bagagerie, vestiaire, informatique), hebdomadaire ou mensuel (Médecins du Monde, Ostéopathie).

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



37 chemin de la Pâturé
Tramway ligne 1 : arrêt « Mairie de Doulon »
Bus 12 : arrêt « Grand Blottereau »

Centre d'Hébergement d'Urgence HOME 24

Organisme Gestionnaire : Association Saint Benoit Labre

Adresse : 24 bis rue des Olivettes, 44000 Nantes

Tél : 06 71 93 97 02

Messagerie : home24@asbl.com

Site internet : www.asbl44.com



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres équipées de : lavabo, lit, meuble et étagère

Pas de possibilité d'apporter son mobilier

Salle de restauration collective, Salle polyvalente pour loisirs et ateliers, salle multimédia, laverie-buanderie



ÉQUIPE

1 à 2 personnes maximum en journée et 1 personne la nuit



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes ou femmes isolé(e)s et couples

Âge : 18 ans et plus

Nombres de places : 18 places, chambres doubles et individuelles.



HORAIRES D'OUVERTURE

À partir de 16 heures (fermeture la journée à partir de 9h00).



Pas d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

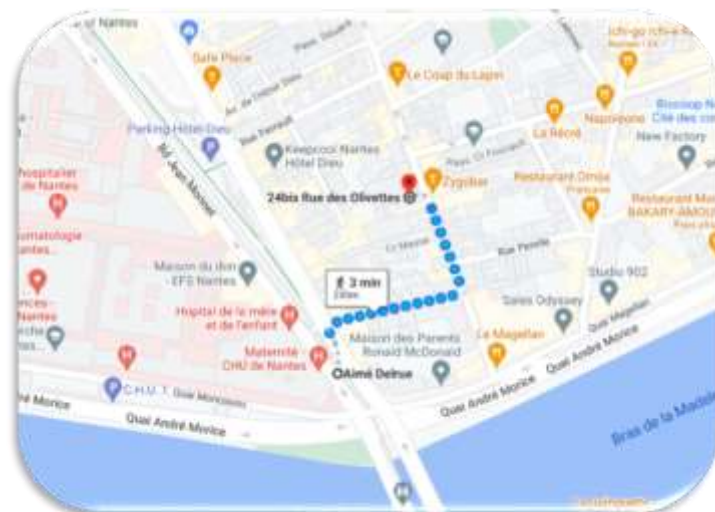
Prise en charge par le biais d'un contrat de séjour temporaire

Proposer des places en principe de continuité.

Orientation et soutien aux démarches d'insertion

Accompagnement à la recherche d'une solution autonome de logement ou à un dispositif d'insertion.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



24 bis rue des Olivettes, 44000 Nantes
Tramway ligne 2 et 3 : arrêt Aimé Delrue ou Hôtel Dieu

Centre d'Hébergement d'Urgence CENTRE DALBY

Organisme Gestionnaire : Association Insertion Solidarité Logement (A.I.S.L.)

Adresse postale : 22 Boulevard Ernest Dalby, 44000 Nantes

Tél : 07 85 99 04 13

Site Internet : aisl-nantes.org



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres en semi collectif

Pas de possibilités d'apporter son mobilier

Salle de restauration collective



ÉQUIPE

Cadre

Intervenants de proximité

Intervenants socio-éducatifs

Maitresse de maison

Agent d'entretien



PUBLIC ACCUEILLI

Femmes isolées

Âge : moins de 30 ans

Nombres de places : 7 places sur le collectif



HORAIRES D'OUVERTURE

À partir de 17 heures et ouvert en journée pendant la durée du séjour



Pas d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

Proposer une place à la nuit en chambre individuelle au sein d'un collectif.

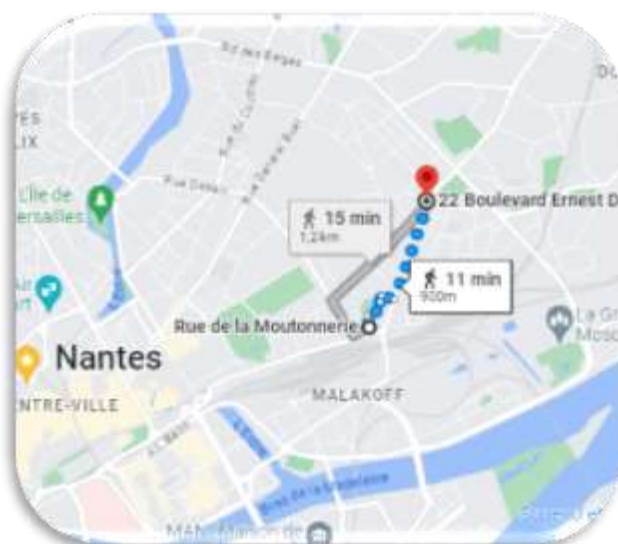
Proposer des places en principe de continuité.

Le foyer est un lieu de repos, de soins, de satisfaction de besoins essentiels : logement, nourriture, hygiène.

Accompagnement à l'accès aux droits, dans la recherche d'une solution de logement ou d'une structure d'insertion adaptée.

Établissement non ouvert en journée sauf le week-end et les jours fériés.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



22 Boulevard Ernest Dalby, 44000 Nantes
Bus 12 arrêt Dalby
Tram 1 arrêt Moutonnerie

Centre d'Hébergement d'Urgence FOYER DE REZÉ

Organisme Gestionnaire : Association Trajet

Adresse : 2 rue Georges Boutin, 44400 Rezé

Tél : 09 84 25 69 48

Messagerie : pole-urgence@asso-trajet.com

Site internet : asso-trajet.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres : 7 individuelles, 2 chambres doubles pour couples, 1 chambre pour 2 femmes isolées.

Sanitaire sur le palier pour les chambres individuelles.

Espaces collectifs : une cuisine, un salon, une salle à manger, un jardin



ÉQUIPE

1 chef de service (temps partiel)

1 intervenante sociale

4 veilleurs de nuit



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes ou femmes isolé(e)s, couples

Âge : 18 ans et plus

Nombres de places : 6 hommes isolés, 5 femmes isolées, 2 couples



HORAIRES D'OUVERTURE

De 18h à 9h30 tous les jours (Ouverture ponctuelle les dimanches et jours fériés en journée pendant l'hiver)



3 places adaptées mais présence de baignoire



ANIMAUX

Non admis



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

Prestation : machine à laver et séchoir à disposition, point informatique

Favoriser le lien avec le référent social

S'inscrire en cohérence d'action avec les différents intervenants sociaux

S'assurer de l'ouverture et du maintien des droits sociaux des personnes

Permettre à la personne de s'inscrire dans un parcours adapté

Veiller au respect des droits des usagers au sein de l'établissement

Encourager la participation des usagers aux différentes tâches de la vie quotidienne.

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



2 rue Georges Boutin, 44400 Rezé
Tram 3 (arrêt 8 mai) puis Bus 97 arrêt Clos Bonnet

Centre d'Hébergement d'Urgence **TRAJET**

Organisme Gestionnaire : Association Trajet

Adresse : 3 rue Robert Schumann, 44400 Rezé

Tél : 02 51 11 00 00

Messagerie : chrs@assotrajet.fr

Site internet : www.asso-trajet.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres : individuelles

Sanitaire

Espaces collectifs



ÉQUIPE

1 chef de service (temps partiel)

1 intervenante sociale

4 veilleurs de nuit



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés

Âge : 18 ans et plus

Nombres de places : 3



HORAIRES D'OUVERTURE

Arrivée à 17h30, et ouvert en journée pendant la durée du séjour



Pas d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

Prestation : machine à laver et séchoir à disposition, point informatique

Favoriser le lien avec le référent social

S'inscrire en cohérence d'action avec les différents intervenants sociaux

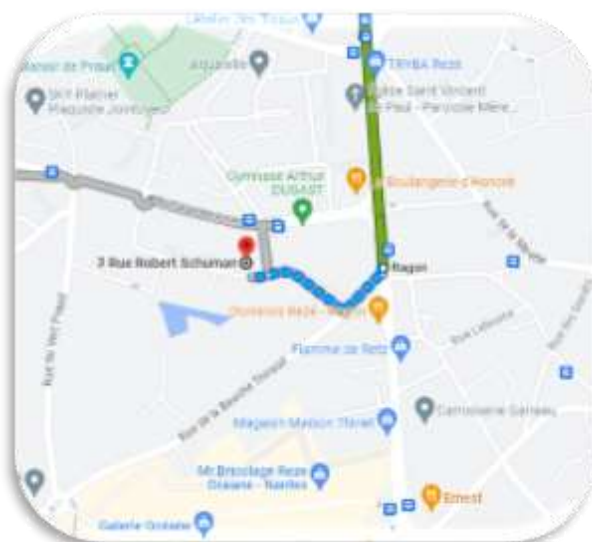
S'assurer de l'ouverture et du maintien des droits sociaux des personnes

Permettre à la personne de s'inscrire dans un parcours adapté

Veiller au respect des droits des usagers au sein de l'établissement

Encourager la participation des usagers aux différentes tâches de la vie quotidienne

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



3 rue Robert Schumann, 44400 Rezé
Chronobus C4 : arrêt Ragon

Centre d'Hébergement d'Urgence FRANÇOIS BLANCHY

Organisme Gestionnaire : Association Anef-Ferrer

Adresse : 2 rue Madame de Sévigné 44600 SAINT NAZAIRE

Tél : 02 40 65 57 80

Messagerie : c.deherce@anef-ferrer.fr

Site Internet : www.anef-ferrer.fr



TPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres individuelles avec douches et toilettes collectives

Salle de restauration collective, salle de repos, buanderie, etc...



ÉQUIPE

Matin : 1 animatrice du quotidien de 8h à 10h

Journée : 2 travailleuses sociales de 8h30 à 17h30

Soirée : Binôme animatrices du quotidien de 16h30 à 22h

Nuit : 1 agent de sécurité de 21h30 à 8h30



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes isolés

Âge : 18 ans et plus

Nombres de places : 25 places Urgences (20 places de stabilisation et 5 places 115)



HORAIRES D'OUVERTURE

Arrivée entre 15h et 18h. Fermeture en journée



1 place pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

Proposer une place à la nuitée en chambre individuelle au sein d'un collectif.

Établissement proposant des places de stabilisation permettant un hébergement plus long que quelques nuitées.

Accompagnement, orientation pour favoriser l'accès à des dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion ou de droit commun

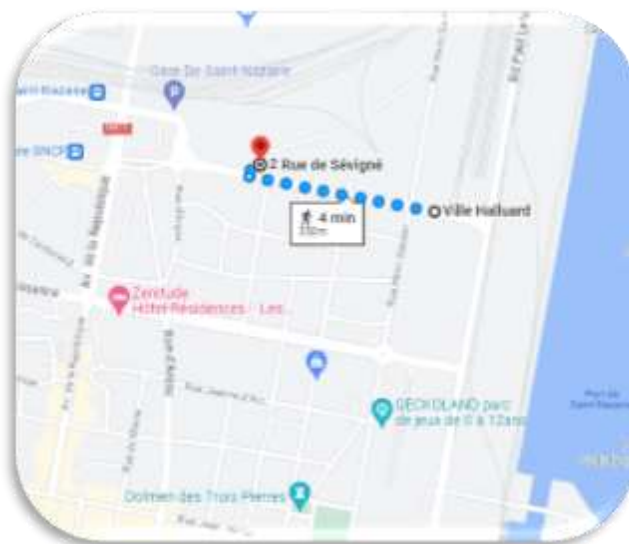
Accompagnement, orientation dans les démarches, l'accès aux droits...

Le foyer est un lieu de repos, de soins, de satisfaction de besoins essentiels : logement, nourriture, hygiène.

Espace collectif, culturel

Établissement non ouvert en journée

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



2 rue Madame de Sévigné, 44600 Saint-Nazaire
Ligne structurante Hélyce : arrêt « Ville Halluard »

Centre d'Hébergement d'Urgence LES 5 PONTS

Organisme Gestionnaire : Association les Eaux Vives Emmaüs

Adresse : 12 allée Nicole Girard Mangin, 44200 Nantes

Tél : 02 40 69 91 34

Messagerie : RS-CAO-5Ponts@asso-leseauxvives.fr

Site Internet : www.anef-ferrer.fr



TYPOLOGIE D'HÉBERGEMENT : CHU COLLECTIF

Chambres individuelles avec douches et toilettes collectives
Salle de restauration collective, salle de repos, buanderie, etc...



ÉQUIPE

1 directeur adjoint

1 chef de service

Une équipe de travailleurs sociaux et d'animateurs

Une équipe externalisée de veilleurs de nuit



PUBLIC ACCUEILLI

Hommes ou femmes isolé(e)s et couples

Âge : 18 ans et plus

Nombres de places : 25 places Urgences (20 places de stabilisation et 5 places 115)



HORAIRES D'OUVERTURE

Arrivée entre 14h et 16h. et ouvert en journée pendant la durée du séjour?



Accessibilité pour personnes à mobilité réduite



ANIMAUX

Non admis



LES ACTIVITÉS DU CHU

Un dispositif Urgence

Proposer une place à la nuitée en chambre individuelle au sein d'un collectif.

Établissement proposant des places de stabilisation permettant un hébergement plus long que quelques nuitées.

Accompagnement, orientation pour favoriser l'accès à des dispositifs d'hébergement ou de logement d'insertion ou de droit commun

Accompagnement, orientation dans les démarches, l'accès aux droits...

Le foyer est un lieu de repos, de soins, de satisfaction de besoins essentiels : logement, nourriture, hygiène.

Espace collectif, culturel

Situation géographique de l'établissement et modalités d'accès par les transports en commun.



12 allée Nicole Girard Mangin, 44200 Nantes
Bus C5, arrêt République, bus 26 arrêt Gustave Roch

GLOSSAIRE

AAH :	allocation adulte handicapé
AC.SE :	accueil sécurisant
ADA :	allocation pour demandeur d’asile
AHI :	accueil hébergement insertion
ALI :	accompagnement logement individualisé
APL :	aide personnalisée au logement
AT-SA :	accueil temporaire service de l’asile
BPI :	bénéficiaire de la protection internationale
CAF :	caisse d’allocation familiale
CCAS :	centre communal d’action sociale
CHRS :	centre d’hébergement et de réinsertion sociale
CHU :	centre d’hébergement d’urgence ou centre hospitalier universitaire
CPOM :	contrat pluriannuel d’objectifs et de moyens
DALO :	droit au logement opposable
DDETS :	direction départementale de l’emploi, du travail et des solidarités
EDS :	espaces départementaux des solidarités
ELPP :	équipe liaison psychiatrie précarité
EMPP :	équipe mobile psychiatrie précarité
ESAT :	établissement et service d’accompagnement par le travail
GCSMS :	groupement de coopération sociale et médico-sociale
IML :	intermédiation locative
LHSS :	lits halte soins santé
MDPH :	maison départementale des personnes handicapées
OFII :	office français de l’immigration et de l’intégration
PASS :	permanence d’accès aux soins de santé
PC :	principe de continuité
PF/MR :	pension de famille/Maison Relais
PMR :	personne à mobilité réduite
RSA :	revenu de solidarité active
SAVS :	service d’accompagnement à la vie sociale
SAMSAH :	service d’accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SIAO :	service intégré d’accueil et d’orientation
UGOMPS :	urgence gynéco obstétrique médico psycho sociale
UMP :	urgences médico-psychologiques